

LETTRE AUX COMMUNAUTÉS



PRISONS ET SOCIÉTÉ

juillet - août 2002

5,79 €

215

La santé en prison

*La vie d'un détenu en
Maison d'Arrêt*

*Être jugé, et se juger :
Faute, sanction, culpabilité...*

Les ombres...

Lors des dernières élections françaises, les maîtres-mots, provoquant la peur et même des votes allant jusqu'à l'extrême, ont été l'insécurité et la violence au quotidien.

Pour lutter contre ce qui gêne la vie sociale conviviale, dans les débats de société accompagnant toute campagne politique, des mesures nouvelles sont évoquées : tolérance zéro, bracelet magnétique, centres éducatifs renforcés pour les mineurs... Il faut ainsi traduire en actes la prise en compte de la pression de l'opinion publique réclamant de nouveaux moyens pour lutter contre les délinquances. Un des premiers projets de loi examiné, dès ce mois-ci, par la toute nouvelle Chambre des députés sera celui de la programmation et de l'orientation sur la Justice. Elle se traduira notamment par la construction et la rénovation de prisons, avec 11 000 places nouvelles.

La Communauté Mission de France comprend plusieurs acteurs engagés dans l'univers carcéral.

L'un d'entre eux est prêtre de la Mission de France, Henri Gesmier, "Riton", depuis 22 ans éducateur dans l'Administration pénitentiaire et depuis 6 ans, conseiller d'insertion et de probation. Lui-même porte au quotidien cette présence patiente et professionnelle auprès de ceux qui sont à la peine dans un lieu clos. Comment aider et gérer la vie de personnes privées de liberté depuis 15 ou 20 ans ? Quelles perspectives pour les 75 000 sortants de ces murs d'enfermement, chaque année ?

Ce sont ces lieux où des Chrétiens au nom de l'Evangile, avec d'autres qui n'y croient pas, ont à mettre en œuvre une espérance face à la désespérance qui traverse les grilles et les murs.

Témoignage de désespérance ? Ce poème d'un jeune, que nous reproduisons, jeune détenu s'échappant par le suicide, donne la mesure de la souffrance endurée et insupportable.

Ce poème est précédé par le cri, parfois violent, d'un vivant qui interpelle avec ses mots le système judiciaire, la justice, le milieu carcéral, la société qui se venge. Accueillir, c'est aussi recevoir un appel.

Notre pays est un de ceux qui condamne le plus à de longues peines : 5 500 ont été condamnés à plus de 10 ans de prison en 1998 ; aujourd'hui, ils sont plus de 7 000. Seules les "perpétués" ont un peu baissé sur 2 ans.

Denis Roucou, devant rendre une bonne justice dans sa profession de juge, rappelle pourquoi un juge met en prison et ce que la société demande à la justice pénale... ce qui repose la question des exigences de chaque citoyen.

Après la parole des prisonniers, des témoignages d'espérance courent dans ces pages. Des présences et des initiatives d'hommes et de femmes montrent la richesse de toutes tentatives et paradoxalement, leur modestie puisqu'elles peuvent être ponctuées par l'échec. À partir du travail professionnel, celui de l'ancienne porte-clés et celui des soignants, ou dans l'associatif et le bénévolat, les terrains de rencontre et de dialogue touchent différents aspects de la vie du prévenu ou du condamné. La santé, les blessures de l'être, la cantine, la relation avec les familles, l'aumônerie ou la pastorale, l'accompagnement dans la réinsertion démontrent que le lieu de la prison est un lieu à faire progresser en humanité.

Favoriser la dignité peut permettre à l'homme de bénéficier du pardon qui seul, véritablement, libère après la peine. N'avons-nous pas alors à retrouver le sens des gestes de guérison du Christ, qui permettent la réintégration dans la société vivante et solidaire des hommes ?

Pour le comité de rédaction
Jacques PURPAN

Prochains thèmes des dossiers :

■ N° 216

L'Islam (à paraître fin octobre)

■ N° 217

La communauté Mission
de France : Assemblées
2002 (à paraître en décembre)

SOMMAIRE

● ÉDITORIAL	
Jacques PURPAN	1
● Tiens, tiens, dit la voix	
Une personne détenue	3
● L'Ange de la Mort	
Poème anonyme	13
● La santé en prison	
Corinne DUROT	15
● Porte ouverte à la prison	
Dominique de RIVOYRE	19
● ... Une pastorale de prison en Dordogne	
Bernard COUGOUL	24
● La vie d'un détenu en Maison d'Arrêt	
François MÉRY	33
● L'association "Relais enfants-parents"	
Gaétane ALLART	42
● L'association " Lire, c'est vivre"	
Monique POUSSET	45
● Abraham House	
Pierre RAPHAËL	49
● L'association " Alter"	
Denis SCHIRA	54
● Pourquoi un juge met en prison ?	
Denis ROUCOU	60
● Etre jugé, et se juger...	
Dominique BOURDIN	65
● RECENSION / BIBLIO	76

Mission de France et Association

La "Lettre aux Communautés", revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses : témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi. Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme.



Tiens, tiens, dit la voix

Un homme en prison nous partage les réflexions qui l'habitent depuis son incarcération et sa condamnation.

par une personne détenue

— Bonjour monsieur, dit la voix !

— Bonjour, enchanté, mais qui êtes-vous donc, et pourquoi me dites-vous, monsieur ? Je ne suis pas un monsieur, je suis un détenu, un matricule.

— Sans doute, pourtant vous êtes un être humain, d'ailleurs c'est bien consigné dans les textes de lois.

— En êtes vous sûr ?

— Tenez, je cite : « *N'étant juridiquement privé que de liberté, le détenu demeure titulaire de tous les autres droits, particulièrement de la totalité de ses garanties et droits fondamentaux.* » article D 242 du code de procédure pénale.

— Ah bon !

— En vous interpellant de la sorte, je ne pensais pas vous indisposer, j'avais seulement en-



vie de chercher des réponses à certaines de mes interrogations. Vous êtes en prison, point virgule d'un cheminement déviant qui vous a conduit de l'arrestation à l'instruction puis à la sanction jusqu'au pont final de ce parcours, la prison. Je ne vous le cacherais pas, moi qui suis la voix de la société, j'en suis satisfaite.

— Et vous avez des raisons de l'être, mais pour combien de temps et pour quel ordre établi ?

— Que voulez-vous dire par là ? N'aurais-je pas tout compris ?

— Je ne vous ferai pas cet affront chère, *vox populi*. Vous avez compris les paraphrases des technocrates dont la réflexion s'arrête au bout du stylo après moult aléas et alinéas récupérateurs. Tenez, connaissez-vous la suite de l'article que vous avez cité ? « *Néanmoins l'ordre et la discipline doivent être maintenus avec fermeté mais sans apporter plus de contraintes qu'il est nécessaire (sic) pour le maintien de la sécurité et d'une bonne organisation de la vie collective.* »

Plus qu'il est nécessaire ! Mesurez-vous la dangerosité du propos, les restrictions et les exactions gratuites qu'il suggère légalement ? Mais revenons à vos interrogations, je suis prêt à y répondre.

— Oh ! cela tient en quatre points, en voici le premier : Que pensez-vous de la sanction, et comment la voyez-vous ?

Sanction ou réparation

— Le dictionnaire la définit **comme curative** puisqu'elle est une peine prévue pour réprimer l'inexécution d'une loi, d'un règlement, ou encore la conséquence bonne ou mauvaise d'un acte. Ce qui, à mon avis, d'inquiétant est devenu préoccupant, c'est que de nécessité punitive, graduellement la sanction soit devenue un but alors qu'elle devrait être vécue par la société institutionnelle comme un échec. À **titre préventif**, la sanction devrait sonner dans la pensée comme une mise en garde, mais l'absence de certains repères fait qu'elle se révèle le plus souvent lors du passage à l'acte.

— Si je vous suis bien, la sanction serait la faute de la société !

— Sans aller jusque là, reconnaissons que la société n'est pas tout à fait innocente, mais face à la virulence des sanctions apparaît quelque chose de plus essentiel et de très inquiétant pour l'avenir. En d'autres termes, personnellement, je consi-

dère que la société est perdante quand elle applaudit à cette espèce d'instinct de justice auquel on assiste depuis quelques années. Le chasseur comme la proie n'y gagnent qu'un peu plus de haine et de hargne et seules quelques proies y trouvent leur salut lorsqu'elles disposent d'abris suffisamment épais. Puisque nous proclamons notre don d'humanité, il ne serait pas mal venu que les penseurs (traduisez ceux qui pensent à notre place, pas les philosophes) s'interrogent et se flagellent les neurones afin de chercher à comprendre comment on en est arrivé à manquer à ce point de repères et cela dans tous les domaines et toutes les classes sociales.

À quand une magistrature soucieuse de dignité au point de mettre ses délinquants en face de leurs responsabilités morales et humaines ? Tu as enfreint les règles et porté atteinte à ton semblable. Ta sanction n'est pas une facture à régler mais un temps de réparation. Temps que tu dois à la société et à ta victime. Il te faut entrer dans cette perspective d'évolution afin de te sentir plus fort et ne pas être tenté par la récidive. Ce serait résonner en homme de bien et non en homme de robe.

* Alain Cotta professeur d'économie.

— Il y en a de ces hommes de bien, vous êtes en retard, mais un détail vous échappe, cher condamné. Cette vision réparatrice, synonyme de pardon et de réinsertion dans la société pendant le paiement de la dette, s'oppose aux pratiques en vigueur.

Quelle justice ?

— Sans doute, et puis un autre point me chiffonne : Si l'on admet que la Justice/Sanction soit le rempart de la société, qui contrôle le rempart ?

— Vous exagérez.

— Excusez-moi, mais entre juste et injuste, mon cœur balance. Pour moi, servie par des hommes et des femmes, la justice n'est pas juste, son appareil non plus. Elle est organisée, ce qui est différent. Elle pratique la **résocratie*** et l'autosatisfaction car elle incarne sa propre puissance malgré les tentatives de recours mis en place. Enfin, elle se fourvoie dans le mercantile.

Manquerais-je de discernement ? "Oui" et s'ils m'y autorisent, je rends hommage à ceux qui rejettent cette pratique.

— Vous serait-il possible d'être plus clair ?

— À l'usage, on s'aperçoit que la justice pratique une collusion de bon aloi entre gens de même compagnie, donc qu'elle se montre parfaitement injuste. Manquerais-je d'objectivité ? Possible, cependant il suffit de comparer la disparité et l'acharnement des peines prononcées selon le département, la région ou la nature des magistrats pour s'en convaincre.

C'est la faute à pas de chance pour celui ou celle qui compare sa peine pratiquement doublée par rapport "au chanceux", mais ne répétez pas ce que j'écris. On vous dirait que ça n'est pas vrai. Sachez toutefois que je me crois moins menteur que "On".

Un grand magistrat a fait cette citation éloquent et toujours actuelle : « *La justice a cessé d'être une vertu le jour où elle est devenue l'affaire des hommes* » Et il avait raison – **il y a en France autant de politiques pénales que de parquets !** Ce n'est pas moi qui le dis, mais monsieur Jean-Pierre Chevènement. Je souscris.

En tant que citoyen, à ceux que ces prises de position concernent, j'aimerais dire ceci : **Ne soyez pas haineux, ni vengeurs, encore moins des suiveurs de médias** car, ne l'oubliez pas, à tort ou à raison, vous êtes un symbole fort des vraies démocraties.

Soyez justes et équitables au service des victimes, justes et humains à l'encontre des coupables. La haine et la vengeance sont la négation des valeurs qui font la société et se retrouvent tôt ou tard dans l'autre Camp. J'ai crû en la justice, je n'y crois donc plus ; exemple : les grâces présidentielles !

— Bon. Admettons, mais où est ce côté mercantile que vous semblez reprocher à la justice ?

— Quel nom faut-il donner à l'achat de sa liberté par la pratique de la caution ? À quel endroit se retrouve le principe d'égalité ? Quel nom faut-il donner à la pratique de la réparation financière ?

Chère société, seriez-vous naïve au point de croire que l'on rembourse une somme considérable versée à une victime au titre de la réparation, avec la même facilité selon que l'on est smicard, cadre ou chef d'entreprise ? Pourtant il en sera tenu compte dans la requête adressée lors d'une demande de libération conditionnelle. Égalité, Égalité.

Encore une interrogation concernant le commerce des avocats dont tout prévenu est redevable dans un sens ou dans l'autre, défense ou partie civile. Croyez-vous à l'équité de la défense selon que le justiciable est redevable d'un avocat désigné au titre de l'aide juridictionnelle, d'un



commerçant qui monnaye au prix fort ses effets de manche ou d'un ténor au pourcentage ?

La justice est-elle exemplaire face à ce commerce non réglementé qui lui est parallèle et dépendant ?

Que dire de cette argumentation faite par une Cour d'appel après une demande de révision d'honoraires inconséquente. Sur l'argument, je cite : « *Qu'il convient de prendre en compte le coût de fonctionnement et de gestion d'un cabinet structuré comme celui du demandeur (sic) ainsi que le temps consacré à l'affaire !!* »

La justice rendue par cette Cour d'appel fut la suivante, je cite à nouveau : « *Disons recevable mais mal fondé le recours du plaignant et le condamnons aux dépens de la présente instance.* »

Justice, Justice quand tu nous tiens !

Une vie plus humaine en prison. Quand ?

Vous m'avez demandé quels changements provoque la prison ; encore faudrait-il savoir ce qu'est réellement la prison, quel est son contenu. Les textes sont clairs : « *Le détenu dispose d'une*

condition juridique qui lui faisait autrefois défaut. » C'est vrai et merci. Le texte précise encore : « *Il a droit à la vie privée, aux soins, à la couverture sociale, au travail. Il bénéficie également des droits culturels, politiques, à la formation et à la garantie disciplinaire !* »

— Tout cela apparaît donc très positif.

— Et le serait davantage si ces acquis ne comportaient pas de nombreux points de suspension car, de la règle à la lettre, les chemins sont tortueux.

La prison fait partie des institutions de la société, de notre société, mais qui la connaît la vraie prison, celle des détenus et de ses surveillants ?

Aucun juge, aucune assemblée de jurés, aucun parlementaire, aucun avocat ne sait ce qu'elle est, car les visites organisées présentent un montage de dame patronnesse. Une belle cuisine, une belle cellule, un beau service médical, une bibliothèque fournie, du sport, la télévision, de quoi faire dire à la société que les "taulards" sont mieux lotis que les honnêtes gens.

Trouvez-vous sur le trottoir opposé d'une de ces zones urbaines de non droit, vous aurez fait la même comparaison, car c'est bien ce qu'elle est, la



prison, une zone de non droit ou plutôt une zone où s'exerce le droit du plus fort par catégories de détenus. Un seul but, passer à travers les compromis et les menaces. Survivre en subissant. La lâcheté et l'impuissance sont partout. Où sont les lois de l'Etat ? Une seule prévaut, celle du plus fort ou du moins occupé.

Savez-vous que les conditions d'incarcération n'ont guère changé depuis la deuxième moitié du siècle dernier ? Il y a la télévision payante, des WC dans chaque cellule et les journaux et courriers ne sont plus censurés. Progrès.

Que dire des troupeaux humains aussi entassés que dans les porcheries industrielles jusqu'à mettre des matelas par terre dans des locaux qui sont le règne de la promiscuité, du caïdat et des compromissions de toutes sortes, pour les extrêmes ? Où sont les lois et les règles légales d'hygiène ?

Ailleurs et tout aussi surchargée, l'administration pénitentiaire entasse les gens par trois dans des cellules à l'exiguïté invivable. On connaît depuis toujours les troubles engendrés par ce nombre de trois personnes. On sait qu'il y en a toujours un qui est le bouc émissaire des deux autres, l'administration pénitentiaire est la seule à ignorer ce phénomène ?

À quel endroit apparaît le respect de la loi Evin sur le tabac et le respect dû aux non fumeurs ? Imaginez-vous ce qu'il en est de vivre dans la tabagie de huit personnes, jour et nuit ?

Je souscris à la cellule précisée dans les textes : Cellules individuelles ou exceptionnellement à deux s'ils se trouvent des personnes fragiles ; et l'on dit encore que ces unités disposent d'une douche et d'un WC fermé, mais ces dispositions seront mises en pratique dans quel siècle ? si tant est qu'elles soient un jour appliquées.

Ce minimum fait pourtant partie de la vie privée car je vous rappelle le texte de loi : « *Le détenu n'étant privé que de liberté...* »

— Mais, de répressive, la prison est désormais considérée comme un lieu de réinsertion dans lequel tous les détenus doivent avoir une activité. Ne voilà-t-il pas un autre cadre de progrès ?

— Certes car le détenu va bien en sortir un jour de cette prison. À tout prendre, que ce soit en mieux, mais où sont le travail et les formations annoncées ? Si certains établissements pénitentiaires possèdent des éléments de réponse très positifs, je ne pense pas que l'éventail des activités actuellement disponibles atteigne mettons 15 % de la population pénale. Une chose encore. Le



travail devrait être la réponse à trois points fondamentaux : • Régler sa dette • Rendre au détenu sa dignité de chef de famille par l'envoi d'argent prélevé sur son salaire • Promouvoir le resserrement des liens familiaux en vue de la réinsertion. Un leurre !

— Un leurre dites-vous ?

— Oui et pour deux raisons. Il n'y a pas plus de travail dans la prison que dans la société, et quand il y en a, ce sont des travaux sans aucun intérêt et soumis à des salaires inférieurs à l'aumône. Croyez-vous qu'il soit motivant de travailler une journée entière pour gagner de trois à cinq euros sur lesquels viendront se greffer les prélèvements obligatoires ? Espère-t-on de cette façon donner aux jeunes, en particulier, le goût de l'effort ?

— Ne pourriez-vous pas positiver un peu ?

— Si, bien sûr, mais cela essentiellement dans le cadre de la vie sociale, cadre qui regroupe les activités socio-éducatives, l'accès à la bibliothèque, les visiteurs de prison, les cultes, les parloirs et la santé. La prison dispose désormais d'unités de consultations et de soins ambulatoires ainsi que de services médico psychologiques régionaux, détachés des centres hospitaliers universitaires.

— On est donc bien soigné en prison ?

— Globalement, oui. La première de ces unités traite toutes les souffrances et les négligences physiologiques rencontrées. La deuxième suscite des éléments de réponse aux interrogations de celui qui souhaite comprendre le cheminement de sa vie et cherche à l'améliorer. Elles sont nombreuses en prison. Le bât blesse du côté des soins différenciés, dentisterie et spécialités, mais pas plus que la moyenne d'attente pour les populations implantées dans les régions défavorisées. Plutôt moins même. Puisque le milieu environnemental ne l'est pas, les santé physiologiques et psychologiques sont le garde-fou de l'équilibre du milieu carcéral.

À ce propos, j'aimerais entrer un peu plus dans le détail sur l'un des points forts des droits du détenu : **La garantie disciplinaire** car sur elle repose la santé du détenu et son équilibre.

— J'allais vous en parler. En quoi consiste-t-elle ? et quel est son cheminement ?

— À mon sens, elle consiste à assurer la sécurité et à préserver la dignité du détenu qui, je vous le rappelle encore une fois, n'est en droit absolu privé que de liberté.

Qu'en est-il réellement de cette garantie disciplinaire lorsque 50 % au moins des détenus ne



sortent pas de leurs cellules en raison du danger d'agressions et de racket qui règne dans les cours de promenades. Savez-vous ce que représente un mois, une année et plus à l'intérieur des murs, des couloirs, sans avoir une fois senti la chaleur du soleil, la douceur du vent et la fraîcheur de la pluie ? C'est contraire à la vie. Même les plantes ont besoin de lumière et de soleil, mais voilà, il faut être ou très fort, complice, ou être très protégé pour oser affronter sans danger les cours de promenades. Quand on ne l'est pas ou qu'on ne veut pas l'être, car toute chose à son prix, on survit comme un rat.

Il n'y a pas d'horizon dans cet univers et l'administration pénitentiaire le sait bien puisqu'elle a réservé un quartier particulier à la prison de la Santé, à Paris, pour ceux qu'elle appelle les V.I.P. Le directeur de cette prison l'a d'ailleurs publiquement reconnu au cours d'une émission de télévision diffusée en 2001 : « *Ces gens là, a-t-il déclaré, ont besoin de sécurité et de protection* ». Ils disposent donc d'une cellule individuelle nettement plus grande que les autres, d'une cour particulière et d'une salle de loisirs ! **Pourquoi ceux-là ?** chère société, et pas les 30 ou 40 000 autres détenus aussi vulnérables qu'eux ? Parce

que ceux-là mangent, mangeaient ou mangeront dans la même gamelle que les hautes personnalités de l'Etat ou des puissances financières de ce pays ? Et l'égalité dans tout ça ? Et les droits de l'homme ?

— Je remarque que votre réflexion n'a pas épinglé le personnel des prisons, est-ce un oubli ?

— Ce n'est pas un oubli. Il n'y a rien à dire du comportement de certains surveillants, agressifs avec celui qui suscite l'agression, pleutres avec les autres, comportements qui nuisent à l'honneur de ce métier et ne valent pas d'être cités davantage. Cela existe il faut le savoir ; cependant dans sa grande majorité, le personnel pénitentiaire se montre tout à fait louable dans l'exercice d'une fonction difficile où, malheureusement, il est le plus souvent cantonné à un rôle de porte-clés.

Savez-vous ce qu'il manque de personnel dans les prisons ? Alors inutile de se gargariser avec des mots tels que nouvelle école, formation, etc. Dans la réalité, les attentes se multiplient, les appels restent sans effets, les activités sont tronquées tandis que l'extrême solitude des détenus reste entière parce que les surveillants assurent un double poste pratiquement partout et tous les jours ou presque. Voilà ce qui jalonne le quoti-



dien. Personne ne peut-être à deux endroits à la fois sans y laisser quelque chose. L'usure des surveillants est une constante qui ne semble pas inquiéter l'administration pénitentiaire. Comment voudriez-vous que, dans de telles conditions, ils soient à l'écoute et à la surveillance des détenus, car ne vous y trompez pas, les détenus ne vont jamais bien dans les prisons. Je n'irai pas jusqu'à faire l'amalgame avec le nombre des suicides constatés ou dissimulés, et pourtant ces raisons ne sont probablement pas étrangères à ce malaise permanent.

Sanctionner ou mettre debout

— Un dernier mot. Quel regard portez-vous sur la société au travers d'une réflexion générale sur la sanction ?

— Je pense que par mon message, vous aurez perçu que la sanction commence avant le tribunal et se prolonge au-delà de la prison. Elle ne s'achève jamais. Je porte donc un regard amer sur la réalité et sans espoir sur l'avenir. Bravo à l'indépendance de la justice ! mais l'indépendance repose sur une implication hautement responsable et exempte d'influences.

L'enfer des établissements pénitentiaires est pavé de vos bonnes résolutions : - Améliorations - rénovations - responsabilisation, etc.. Des mots irresponsables.

Savez-vous, mesdames et messieurs les magistrats et vous la société, à quoi vous condamnez ?

- Nos prisons, vos prisons, sont des machines à détruire, pas à réinsérer. Je le dis avec d'autant plus de force que je résiste du mieux que je peux à ce côté obscur de la prison.

- Comment osez-vous publiquement parler de réinsertion, d'ateliers, de formations, d'animateurs et d'éducateurs alors qu'il n'en est rien ou presque ?

- Savez-vous que vos prisons souffrent d'un déficit en personnel plus qu'alarmant ? À croire que le mot chômage a disparu de notre langage.

- Savez-vous que vos prisons accusent une surcharge de 150 à 200 %, une concentration supérieure aux porcheries industrielles, je le répète ?

- Savez-vous que l'on s'y suicide 7 fois plus qu'à l'extérieur, auriez-vous droit à un pourcentage de perte pour que cela ne vous inquiète pas plus que ça ?



- Savez-vous que l'on en sort plus abîmé qu'en y entrant ?

- Qu'avez-vous fait de vos textes de lois, de vos promesses ? Quels engagements avez-vous tenus ?

- À quand l'égalité de droit à la dignité et à la sécurité pour tous et non pour les seuls copains ?

- À quand d'autres alternatives à la prison ? Et pas seulement le bracelet de vermeil pour ceux dont la peine est inférieure à quelques mois ? Ceux-là, inutile de les enfermer et de les désocialiser davantage.

- La prison ne doit pas être un but. S'il faut du temps pour réparer et pour comprendre, je sais d'expérience que les lourdes peines dans lesquelles

vous vous complaisez actuellement sont un non sens parce que la durée en elle-même n'est pas un facteur de réparation. Ces lourdes condamnations desservent l'intérêt général plus qu'elles ne le grandissent.

Pour ma part, je souhaite que, pas à pas, l'État fasse son métier. Il y gagnera de la dignité en réhabilitant celle de la justice et de son administration pénitentiaire. Telle que vous la faites évoluer, la prison est une machine à détruire, plus que que les détenus eux-mêmes, et moi je ne veux pas être condamné à une mort déguisée.

Ne considérez pas la prison comme la poubelle de la société ; vous pourriez bien tomber dedans ! ■



L'Ange de la Mort

par un jeune détenu

Ce poème inédit a été écrit par un jeune détenu peu de temps avant qu'il ne s'immole par le feu dans les couloirs d'une prison en France. Il a été remis à une femme qui venait le visiter et à laquelle il était destiné.

*L'ange de la mort m'accompagne,
Il attend !
C'est dans ses bras que je m'arrêterai.
Je lui appartiens, je ne peux plus le nier.
C'est étrange... !
Sa pensée est gravée dans mon cœur,
Elle ne bouge pas,
Je suis blotti contre elle.
Nul ne pourra me donner la force d'un destin cruel.
Mon cœur est secoué de sanglots.
Ma vie n'est plus qu'un souvenir.
Je ne bouge pas, je suis tout contre elle.
Je quitte ce monde qui me fut hostile ... !
J'entends son souffle sans paroles ;
Sans sa douceur, je ne vivrais pas.*



*Destin vain ; je ne peux plus parler,
 Je lui appartiens ?
 C'est de la vie que j'ai honte ; aujourd'hui, je sais
 qui je suis.
 Je ne trouve pas la paix.
 La vie se rit de moi, j'aimerais m'enfuir dans mes
 rêves,
 Mais ils ne me comblent plus... !
 Ne me blâme pas, ma vie est une erreur.
 C'est un cœur blessé qui s'en va,
 Loin de la haine et de l'espérance.
 Hélas, nul ne peut ce qu'il veut, nul ne dit ce qu'il
 fait.
 C'est ainsi que va la Vie... !
 Voyez vous-même... !
 Ma démarche est celle d'un homme
 Resté trop longtemps dans sa violence.
 Il est mort, le désir, mort depuis longtemps !*

*L'amour est un rêve bref ;
 Que puis-je espérer, si ce n'est la mort ?
 Elle sort de son lit, silencieuse,
 M'enlace en vain et griffe mon cœur,
 Elle connaît ma souffrance, n'excuse pas mes erreurs ;
 Elle vient à moi, douce douleur ;
 Elle m'écrase et rend ma vie inutile ;*

*Elle siffle sans que s'entende le moindre bruit.
 Toi qui m'as emprisonné, libère-moi de ma souf-
 france et de ma peine inconsolable.
 Toi qui sais, libère-moi de cette vie insupportable.
 Viens à moi !*

*De pensée en pensée, l'amour me mène à la haine.
 Douce douleur, je n'ai plus confiance ;
 Mon lourd fardeau m'écrase, qui me rappelle mon
 passé.*

*Divine... Je viens te prier : aie pitié de moi...
 De cette souffrance lourde et lassante.
 Pourquoi vivre si, chaque nuit, la peur du lende-
 main est présente ?
 Je dois mourir !
 Divine... Je viens te prier !
 Ame heureuse, celle qui ne revient pas !*

*Dis-moi...
 Pourquoi... je vis ?*





La santé en prison

**Corinne est infirmière.
Elle fait partie de l'équipe
Mission de France de
Troyes-Provins.**

par Corinne DUROT

Le Centre de Détention (CD) de Villeneuve-la-Grande où je travaille a été construit dans le cadre du "plan 13 000" et a commencé à fonctionner dès le 15 mars 1991.

Depuis le 4 mars 2001, le secteur public hospitalier a pris la succession du secteur privé en ouvrant l'UCSA (Unité de consultation et de soins ambulatoires). Celle-ci a été rattachée à l'hôpital de Troyes.

Ce centre de détention a donc des locaux récents et offre des conditions de vie matérielle correctes (hygiène, cellules individuelles, sans le surnombre de beaucoup de maisons d'arrêt). Elle peut compter jusqu'à 400 détenus hommes, ma-



jeurs, avec des peines "courtes" à effectuer (moins de 5 ans). Très peu dépassent 2 ou 3 ans de présence au CD.

L'UCSA est une équipe médicale qui comprend : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, psychologue, infirmiers présents de 8h à 18h. Les locaux du service sont ceux d'un dispensaire situé au centre de la détention. Les détenus y ont accès suivant leur demande en présence d'un membre du personnel de l'administration pénitentiaire. Les pathologies rencontrées sont celles de tout groupe humain. À savoir cependant que l'enfermement accroît énormément les symptômes de celles-ci et qu'elles prennent un caractère d'urgence (que nous avons parfois du mal à percevoir) chez le détenu. On est dans le cadre du "tout, tout de suite", même s'il s'agit d'un rhume du cerveau !!

Des pathologies plus spécifiques ou du moins plus regroupées dans la population pénale, sont :

1°) Celles liées aux troubles de santé mentale : angoisses, anxiétés, psychopathies, troubles du comportement, troubles psychiatriques graves. Là, nous manquons actuellement de moyens de prise en charge (personnel spécialisé et structures adaptées). À l'intérieur, l'offre de soins est insuffisante,

les SMPR (Service médical psychologique régional) sont trop peu nombreux et parfois inadaptés. Les hospitalisations d'office en HP (Hôpital publique) sont de courte durée et ne résolvent pas le problème.

2°) Celles liées aux conduites additives (drogue, alcool, tabac).

L'hépatite C, qui est très souvent dépistée, suivie et traitée, nécessite la venue régulière d'un médecin spécialiste.

Le sida, moins fréquent, existe aussi en prison et la prise en charge des traitements (tri ou quadrithérapies) par les détenus concernés nécessite un accompagnement parfois quotidien, surtout lorsqu'on aborde le stade terminal et ses complications.

La prise en charge des délinquants sexuels reste très insuffisante alors que leur nombre augmente sans cesse dans le CD.

Nous sommes aussi affrontés aux tentatives de suicide et d'automutilation (phébotomies) et cela constitue la majorité des interventions en urgence. J'y vois plusieurs raisons :

- la "provoque" : un chantage par automutilation est souvent un bon moyen de pression pour obtenir une permission, un transfert, une rupture avec le CD, etc..

- le raz le bol du milieu "fermé par excellence" fait aussi que l'on "pète les plombs" : brie de cellules, feu de cellules, coup de poing dans les murs, sont fréquents.

- le suicide par pendaison relève moins du chantage que de l'isolement trop grand qui rend dépressif (isolement en quartier, isolement de la famille). Il peut être réactionnel à un événement précis. Généralement on porte alors plus attention et on peut intervenir avant. Mais il peut être philosophique et bien décidé, et alors, la personne trouve le moyen de se suicider quand elle est seule et après avoir tout organisé.

Cela n'est pas facile, quand un détenu nous fait part de ses idées suicidaires, de déterminer ce qu'il en est. Nous avons souvent affaire à un public manipulateur et déceler l'urgence parmi les nombreuses demandes de soins n'est pas toujours simple.

La lutte contre les toxicomanes reste aussi un lieu d'intervention de l'équipe. Il faut savoir que diverses drogues "circulent" en prison et qui en veut, en trouve !... La loi de 1994 souhaitant rendre autonome le détenu dans la gestion de son traitement médicamenteux fait qu'il s'est créé un "business" de "cachetons" sur les cours de prome-

nade. Dans ce contexte, avoir une politique de sevrage n'est pas facile, d'autant que le détenu en prison, n'étant pas au meilleur de sa forme, ne souhaite pas un sevrage supplémentaire.

Pour ce qui est du tabac, un sevrage est proposé avec "nicopatch" gratuit, mais cela reste difficile car il en existe un trafic en détention et peu s'en sortent.

Pour l'alcool, malgré la fabrication sauvage d'apéro !!!, ce sont plus les suivis avec les associations intervenant sur le site qui demeurent efficace, d'autant plus que le détenu n'est pas toujours demandeur. La dépendance physique diminue rapidement mais il reste une dépendance psychologique forte qui est dure à gérer.

À travers toutes ces interventions se situe un peu le quotidien d'une infirmière. Etant présente dans le service toute la journée, c'est elle qui reçoit toutes les demandes et appels. La relation reste souvent la base de tout soin :

- relation avec le détenu qui a besoin d'écoute dans un lieu comme l'UCSA, qui n'est pas répressif et qui garde un secret ;
- relation avec le personnel pénitentiaire, qui est aussi insécurisé par l'attitude de certains détenus et qui ne sait pas comment faire.



Notre discours se situe souvent dans un rôle de prévention et d'éducation au quotidien au cours des soins, des gestes d'urgence, etc... Des conseils hygiéno-diététiques, des soins primaires sont complétés par des campagnes de prévention à thème, en accord avec les différents partenaires.

Nous sommes souvent face à une population ayant eu jusqu'ici peu recours aux soins et la prison peut être un lieu de soins, un temps pour s'informer, se responsabiliser et se préparer à la liberté et à la réinsertion.

Nous essayons, dans la mesure où le détenu sait ce qu'il désire à la sortie, de lui donner les moyens d'avoir un suivi médical en le mettant en lien avec les services existant à l'extérieur.

À travers toutes ces rencontres avec les détenus de tous âges, nous restons avec des questions, au quotidien :

- La prison, lieu de rupture avec la société ou occasion d'une préparation à l'insertion ou à la réinsertion ?

- Respect des droits de l'homme, oui... mais le détenu n'a-t-il pas besoin d'un « contenant » lui donnant des repères ? Faire respecter : un certain nombre de règlements peuvent éviter que la prison soit trop souvent une jungle, où les uns agressent, exploitent tranquillement les autres. Un minimum d'exigence, qui sont celles nécessaires pour vivre ensuite dans la société : respect des horaires (lever, coucher), travail ou formation, sortir du "tout est dû tout de suite", peut être un début de réinsertion.

- Les détenus ne comprennent pas toujours ce pourquoi ils sont là, "j'ai rien fait, c'est la faute à..."

Que signifie une peine pour infraction à la loi quand, dans la société, il est normal de transgresser la loi ?

Je terminerai en disant que la prison est souvent pour moi un lieu d'écoute, de dépaysement, car l'autre me renvoie ce qu'il vit, ce qu'il est, et essayer d'entrer dans sa démarche est chaque jour une expérience neuve. ■



Porte ouverte à la prison

par Dominique de RIVOYRE

prêtre du diocèse de Toulon

Après avoir été ouvrier agricole pendant près de 15 ans, Dominique de Rivoyre s'est vu appelé un jour à se reconvertir dans un travail de soignant auprès des personnes détenues en prison.

Voici comment, il y a un an, il s'interrogeait sur ce que pouvait représenter un tel engagement.

Comment, étant prêtre, se retrouve-t-on, un jour, ouvrier agricole ? Comment, ouvrier agricole, devient-on, un jour, infirmier ? Comment infirmier à l'hôpital, se retrouve-t-on un jour infirmier en prison ? Les chemins par lesquels Dieu nous mène garderont toujours quelque mystère mais, pour nous, prêtres-ouvriers, il est sûr que l'Évangile qui nous presse sait épouser les événements et les affectations successives d'un parcours professionnel qui demeure le fil rouge par lequel Dieu nous conduit là où nous n'aurions jamais osé nous aventurer ; fil ténu, imprévisible, incertain, semé de doutes et de contradictions, mais signe d'une fidélité à toute épreuve.



LE VENT DU LARGE

« *Nous ne sommes pas à notre compte* », aiment à redire les prêtres-ouvriers ; nous avons répondu à un appel, au grand vent de la Pentecôte qui, toujours, abat les murs de l'Église et l'envoie écouter chacun dans sa langue, dans son pays, dans sa culture, dans ces terres lointaines et pourtant si proches où nous allons comme en pays étranger, avant que nous y soyons reconnus et naturalisés en devenant simplement « *l'un d'entre eux* », apprenant de chaque compagnon de route ce que Dieu nous dit et leur dit de plus essentiel. Devenus à la suite du Christ et comme lui « *semblables aux hommes* » (Ph 2, 7), n'ayant rien d'extérieur qui nous distingue des autres hommes, nous paraissions souvent perdus pour l'Église. Il est vrai que le Vent qui nous a fait partir n'a soufflé que d'un seul côté : celui du large ! « *Avance en eau profonde* » (Luc 5, 4), disait Jésus à Pierre : nous nous sommes tellement avancés et risqués qu'il nous semble, certains jours, comme Pierre, nous enfoncer et perdre tous les repères que l'Église nous avait donnés pour bagage. Ne tenir plus rien : tout quitter pour le suivre. « *À qui irions-nous, Seigneur... ?* » Ne plus tenir que lui et son unique et incroyable Parole qui nous

le rend présent : « *Ceci est mon Corps... Ce Monde est mon Corps... Vous ne me trouverez pas ailleurs* ». Ainsi le Corps du Monde et toutes ses turbulences sont devenus notre pain quotidien, notre prière inlassablement murmurée, notre consécration, notre passion, et peut-être aussi notre libération. « *L'Esprit du Seigneur m'a envoyé annoncer la délivrance aux prisonniers* » (Luc 4, 18). Durant tous ces jours de l'Année Sainte où l'Église nous invitait à franchir la porte qui marque le grand passage de notre naissance en Jésus-Christ, je n'ai cessé, à chaque jour qu'il m'était donné de franchir la porte de la prison pour me rendre à mon travail, de penser à cette porte que l'Église se proposait d'ouvrir pour qu'il n'y ait plus de mur qui ne la sépare des hommes. Gal 3, 28 : « *Baptisés en Christ, vous n'êtes plus qu'un : il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni homme libre...* » Si longtemps nous avons eu le sentiment que l'Église nous faisait vivre loin de certains hommes, alors, désormais, c'est sûr, je me devais d'abattre encore ce dernier mur, je me devais d'être là, avec ceux qui n'ont pas eu le droit d'entrer et qui sont restés dehors « *hors de la Porte* » (Hb. 13, 12). Prêtres-ouvriers pour être au plus près de ceux qui sont mis au plus loin, des oubliés, des écartés, des écorchés, comment ne pas voir un



signe des temps nouveaux dans la volonté de mon patron, la DRH de l'Hôpital, de m'envoyer servir comme infirmier derrière les murs de la prison !

LA PORTE ENTROUVERTE

Derrière les murs, il y a d'autres murs encore, des portes qui claquent, des hommes seuls qui pleurent tard dans la nuit, des familles disloquées, des existences brisées, des visages qui n'osent plus espérer qu'on puisse encore les regarder, les considérer, ne pas les réduire à ce qu'ils ont fait. En prison, nous sommes tous et toujours derrière une porte, à attendre qu'elle veuille bien s'ouvrir. Le poids du délit ou du crime, la perspective de la fin de la peine, les liens avec l'extérieur, forts ou inexistantes, le rejet des délinquants sexuels, la peur de certains caïds, les clans, le racket, les règlements de compte, tout contribue à ce que chacun "fasse sa prison" seul, même s'il a un ou deux copains. Les détenus peuvent aisément devenir des loups pour d'autres détenus !

Soigner en prison, c'est permettre que la porte qui s'est refermée sur mon histoire reste toujours entrouverte. Mais comment garder la porte ouverte

quand on est autant blessé, autant désabusé de tout ? Donner un tranquilisant est facile ; prendre du temps pour écouter et comprendre "ce qui se cache derrière", ce qui a tout fait déraiper et continue de faire souffrir, demande plus de discernement et d'investissement. La Parole n'est-elle pas le premier soin à proposer ? Le silence n'est-il pas le premier mur à oser franchir ? Garder la porte ouverte, la porte du cœur, celle qui ne juge pas, qui ne culpabilise pas, qui n'enfoncé pas. « *Voici, j'ai placé devant toi une porte ouverte que nul ne peut fermer.* » (Ap 3, 8).

LE MONDE ET LE ROYAUME

La prison comme toute institution – comme l'Église – n'enferme pas que les détenus ; elle enferme tout ce qu'elle touche : les murs, les idées, les dispositifs, les relations, les comportements... Quelle que soit la fonction qui nous permet d'intervenir en prison, nous sommes tenus et enfermés dans un système de surveillance et de rapport de forces qui empêche toute relation vraie et gratuite ; on échappe difficilement à cette alternative : on ne peut être que gardé ou gardien et l'un et l'autre se tiennent dans une dépendance mutuelle.



Ainsi donc, dans l'enfermement où l'on est, garder la porte ouverte, c'est comme un miracle chaque jour recommencé, comme un combat impossible, un pari qui engage plus que nous-mêmes et qui excède notre humanité. L'infirmerie au milieu de la prison, ce lieu où l'on soigne et où l'on s'écoute, et dont l'accès peut être rendu plus ou moins facile, est comme l'Église au milieu du Monde, un espace utopique où l'on fait le pari impossible de s'y retrouver librement, de se respecter, d'être tout à tous et de se reconnaître frères et sœurs, par-delà toutes les distinctions et les condamnations qui nous séparent. Car comment échapperions-nous à cette ambiguïté, à cette équivoque qui est comme au fondement de la mission : « *Vous êtes bien dans le monde mais, en vérité, vous relevez d'un autre monde* » (Jean 17, 16) ? En apparence, vous êtes soumis aux lois du monde mais, en vérité, vous répondez déjà des lois d'un autre Royaume. Tension vive et permanente, insupportable à certains jours. Là où une attention extrême et fine aux personnes est requise, la médiocrité, la négligence, les pesanteurs institutionnelles sont insupportables.

En prison, nous sommes rendus comme à l'extrême de tout, comme au bout de nous-mêmes. Séparés des nôtres et de tout ce qui constitue

notre histoire intime et notre identité, abandonnés, nous sommes comme dans un tombeau, dans le tombeau de Pâques ! Les lois des hommes ne savent combattre le mal que par le mal, en punissant, en excluant, en enfermant, en séparant. Seul Jésus est allé assez loin dans cette résistance aux lois du monde et a réussi ainsi à retourner cette logique qui rend le mal pour le mal ; le premier, il a pu ainsi ouvrir une brèche dans cet enfermement du monde tombé dans l'inhumain ; le premier, il a pu « *vaincre le mal par le bien* » (Rm 12, 21) en se rendant totalement vulnérable au mal, totalement donné aux hommes, totalement ouvert au Monde : « *Ce Monde est vraiment mon Corps* ».

LE CHEMIN POUR ALLER ET VENIR

Aussi, désormais, ce qui nous tient en sursis, ce qui nous tient en espérance, ce qui nous permet de réaliser l'humainement impossible, c'est que, les yeux fixés sur Lui, nous restons intimement persuadés qu'un jour une porte s'ouvrira, que quelqu'un nous appellera par notre vrai Nom et nous reconnaîtra pour ce que nous sommes en

vérité. Et voici que l'incroyable se réalise : « *Pressés de toute part, nous ne sommes pas écrasés ; poussés vers des impasses mais nous arrivons à passer* » (2 Co 4, 8). "Prisonniers" 8 heures par jour avec les prisonniers, nous veillons pour que rien de ces vies d'hommes ne soit perdu dans l'oubli devant Dieu ; notre seule présence soignante manifeste que toute barrière, que toute séparation ou différence entre nous, que toute mise à l'écart de la société sont vaines et désastreuses si elles ne ménagent pas une porte entrouverte, si elles ne présentent pas les chances de nouvelles relations et si elles n'ouvrent pas sur un chemin d'avenir.

« *Je suis le Chemin, dit le Christ, Je suis la Porte : si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé, il pourra aller et venir librement* » (Jn 10, 9). La prison est essentiellement privation de chemin, privation de la liberté élémentaire d'aller et venir. C'est déjà beaucoup de souffrance et de gâchis ; nous ne sommes pas là pour l'atténuer mais veillons à ce qu'il ne s'en rajoute pas d'autres qui pourraient compromettre toute chance de réhabilitation.

Et maintenant, j'ose faire un dernier rêve, encore plein de contradiction : la prison, privation de liberté, ne pourrait-elle pas servir, malgré elle, à la restauration de notre vraie liberté, celle qui nous sauve vraiment parce que, effectivement, elle nous laisse "aller et venir" sous le seul jugement de Dieu, "le Dieu plus grand que notre cœur". Liberté d'être sous le seul regard du Père qui laisse son enfant prodigue aller et venir, qui le laisse librement partir et librement revenir, en lui gardant toujours sa porte ouverte ? La prison pourrait-elle devenir cette « *porte ouverte que nul ne peut fermer* » (Ap 3, 8) ? Pour que la prison retrouve du sens, ne faut-il pas que nous passions de l'idéologie du châtiment – la loi du monde dont nous sommes tous porteurs et complices – à l'utopie du pardon et de la réhabilitation : réhabilitation de notre capacité à vivre en frères, cette capacité ruinée par notre faute ou notre négligence ? « *Ce qui caractérise l'utopie*, dit Paul Ricœur, *ce n'est pas son incapacité à être actualisée, c'est son aptitude à ouvrir une brèche dans l'épaisseur du réel.* »

En ce jour de Pâques 2001

Diacre permanent pour une pastorale des prisons en Dordogne

**Bernard est médecin.
Son ministère de diacre s'exerce
en prison.**

par Bernard COUGOUL

Le 5 mars 1995, lors de mon ordination diaconale, Mgr POULAIN me confia cette mission :
« Votre mission s'exercera, par une présence active, en collaboration avec l'aumônerie des trois prisons de ce département, au personnel de l'administration pénitentiaire, aux détenus et à leurs familles. Vous nous aiderez à mieux entendre les appels qui sont faits à notre Église dans ce monde marqué par tant de pauvretés physiques, morales et spirituelles. »

En juin 1999, à l'occasion d'une évaluation de ma mission de diacre, Mgr Poulain précisait :

« Je confirme la mission que je vous ai confiée d'animer et de coordonner dans le diocèse la pastorale des prisons. Cette coordination se réalise plusieurs fois par an dans les rencontres œcuméniques qui rassemblent les aumôniers et les bénévoles qui accompagnent les personnes détenues ou accueillent leurs familles. Cette mission répond au vœu exprimé par le Synode Diocésain.

Vous n'oublierez pas que la présence pastorale de l'Église au monde carcéral, nous invite également à accompagner le personnel de surveillance et les professionnels dans l'exercice de leur profession. »

Le monde carcéral : une diaconie de l'Église

Les termes de cette lettre de mission disent bien l'enjeu d'un service diaconal pour le monde carcéral. Le monde de la prison fait signe avec vigueur à l'Église de Jésus Christ comme lieu d'évangélisation. Et l'Église ne s'y avance pas isolée. Bien des valeurs – de celles qui sont menacées par la réalité carcérale – sont honorées par un engagement humain, citoyen, actif et déter-

miné : les associations sont nombreuses à s'impliquer, le débat politique est fécond, la société s'interroge et progresse au chapitre de la dignité humaine...

Trouver dans le rapport de la mission parlementaire (en juin 2000) la volonté de « *faire précéder la construction de nouveaux établissements d'une réflexion approfondie sur la place et la mission de la prison dans l'arsenal répressif sans raisonner en fonction d'un seul calcul arithmétique* » est encourageant. Voir s'accroître le nombre de maisons d'accueil pour les familles de personnes détenues, au prix d'une mobilisation admirable de bénévoles, est édifiant. Voir le travail d'organismes comme l'Observatoire International des Prisons qui a pour objectif de dénoncer toutes les atteintes à la dignité des personnes détenues nourrit et soutient l'engagement de toute personne de bonne volonté qui souhaite sincèrement que les choses s'améliorent. Chrétiens, nous participons à ces débats, ces actions, ce bénévolat. Alors, l'Évangile nous demande d'apporter sans équivoque le regard de la Foi et pousse plus loin l'exigence de rencontre avec les "captifs" : rencontre de fraternité dans l'Amour, selon le Christ.



Cette présence exige un regard qui admet la réciprocité et l'échange comme principe d'évangélisation. Et une ouverture, de fait, aux autres confessions chrétiennes, aux autres religions, aux autres engagements inspirés par un humanisme sincère. Telle est la diaconie qui s'offre à l'Église.

L'ordination donne à cette humble présence de l'Église son caractère sacramentel : il lui fallait un homme pour que cette réalité du monde carcéral accède à la célébration de l'Eucharistie et prenne sa part dans la construction du Corps de Christ qui s'offre pour notre salut... J'ai ce privilège de pouvoir vivre cela.

Privilège : c'est bien le mot. Approcher des personnes détenues – comme, d'ailleurs, certains malades – c'est, au contact de situations extrêmes, comprendre la réalité de la dignité humaine transcendée par l'Amour, l'Espérance et la Miséricorde de Dieu, homme parmi les hommes, « *lui, qui, de condition divine, s'est abaissé...* ». C'est recevoir la force de l'Évangile en plein cœur à chaque rencontre.

Les convictions que je puis exprimer ainsi aujourd'hui ont pris corps dans une expérience :

celle qui a fait de moi un diacre de l'Église catholique pour le service des prisons.

Cette expérience, il me faut en témoigner : serais-je diacre aujourd'hui si, à un moment donné de mon histoire personnelle, il n'y avait pas eu convergence d'intérêt entre l'appel de l'Église et mes préoccupations militantes ? S'il n'y avait pas eu cette exigence, telle que la lettre de mission reçue de l'Évêque la définit ? Je crois que non.

Voici en quoi.

Une convergence de préoccupations dans une histoire personnelle et communautaire.

Je suis entré pour la première fois dans un établissement pénitentiaire comme médecin. C'était d'ailleurs au moment de mon installation comme médecin généraliste à Lalinde, en 1983. Et je revois encore cette cellule de "mitard" du centre de détention de Mauzac. J'étais appelé auprès d'un détenu puni... pour évaluer son aptitude à l'isolement punitif...



J'ai exercé ensuite, avec mon associé, comme médecin du Centre de 1985 à 2000. J'y ai assuré de nombreuses consultations et soins. D'abord avec un statut de vacataire auprès du ministère de la justice, puis comme attaché d'hôpital après la loi de 1994 qui a placé les soins aux détenus sous la responsabilité des hôpitaux.

Durant cette période, je me suis impliqué dans le milieu associatif – notamment dans l'ARAJEJ – Association Réflexion Action Prison et Justice – et j'ai participé à bien des débats et des actions ayant pour objectifs la défense de la dignité des personnes détenues, l'aide à la réinsertion, le combat contre les injustices pénales...

J'ai alors imperceptiblement intégré dans mes préoccupations tout ce qui pouvait se vivre à l'intérieur des prisons. Cet exercice particulier de la médecine pénitentiaire m'aura maintenu heureusement dans un esprit de gratuité, qui manque si souvent dans la pratique dite de clientèle...

Dans le même temps, la fréquentation des personnels de surveillance m'aura fait comprendre la difficulté de leur travail, leur frustration de voir leur rôle tellement méconnu, et l'isolement

dans lequel se trouve nombre d'entre eux quand il s'agit de vivre dans le respect une relation professionnelle avec ces personnes qui leur sont confiées.

Et puis, je fus élu conseiller municipal de ma commune pour le mandat 89/95. Mon épouse, Odile, et moi-même, après une formation diocésaine pour l'animation de communauté chrétienne, nous participions au conseil pastoral de notre paroisse.

Ainsi me suis-je trouvé militant chrétien, catholique, publiquement marqué par cet engagement social auprès des détenus.

Grâce à l'engagement personnel de l'aumônier du Centre de Mauzac, prêtre sur la paroisse, grâce au témoignage de visiteurs chrétiens, fidèles de la paroisse, particulièrement assidus dans leurs contacts avec la population pénale, j'ai pu intégrer petit à petit dans ma vie "pratiquante" cette parole du Christ : « *J'étais en prison et vous êtes venus à moi* ». C'est par le partage en Église de cette affirmation de la Foi en Christ que j'ai compris l'impérieuse nécessité pour toute communauté chrétienne de faire vivre le lien sacramentel entre ceux qui sont dehors et ceux qui sont dedans.



Église, ordination, Eucharistie sont communément reconnus comme étant des sacrements : il faut bien s'attacher à comprendre et à vivre cette réalité du sacrement. Réalité d'autant mieux perceptible qu'elle se vit à hauteur d'homme et permet de faire l'expérience d'une rencontre vitale avec Jésus Christ. C'est ainsi que le sacrement de l'ordination me permet de participer au ministère de communion, commun à l'évêque et aux prêtres. J'ai trouvé dans un écrit de M. Zundel¹ l'expression de ce que j'ai la conviction de vivre comme diacre : *« La messe est un événement merveilleux, c'est l'Action par excellence, à condition qu'elle ait cet aspect si humain parce qu'universel sans lequel elle est même inconcevable. Nous n'allons pas à la messe pour nous, mais pour les autres et avec eux. Nous ne communions pas pour nous mais pour les autres et avec eux. Nous sommes la voix et l'appel de chacun, nous sommes la respiration des agonisants, l'espoir des mourants, le soulagement des malades, la présence de toutes les solitudes, l'action de grâce de toutes les joies, le secours de toutes les tentations, nous sommes le sacre-*

ment d'amour pour tous ceux qui ont faim et soif d'amour » (Paris 1966).

Diacre, je puis apporter cette réalité à l'autel de l'Eucharistie : la présence liturgique du diacre n'a pas besoin d'autre action que cette présence silencieuse ; la proclamation de l'Évangile, l'échange de la Paix du Christ, le partage de la communion aux frères, ces gestes liturgiques contribuent à rendre "concevable" la célébration de la Messe comme présence du Christ en notre monde. *« Ainsi s'engendre, à partir de ce qui se présente comme une parole personnelle, singulière, risquée, la dimension ecclésiale »* (M. Bellet²).

Le monde de la prison est un monde clos qui peut s'ouvrir par la grâce de ces contacts humains que la Foi mobilise. C'est une expérience irremplaçable de la vie de l'Église... Ainsi, ma fonction médicale m'ouvrant les portes de la prison, j'avais ce privilège d'être un de ces ponts humains. Et, dans le secret de mon cœur, je recevais cet appel à être témoin de la bienveillance de Dieu auprès de ceux que le désespoir de l'enfermement et de la condamnation excluait...

1. *Un autre regard sur l'Eucharistie*, Édition du Sarment, 2001, p. 106.

2. *La quatrième hypothèse*, DDB, 2001, p. 103.

Quand l'appel au diaconat me fut signifié, c'est donc bien sûr dans ce mouvement d'échange entre le dedans et le dehors que j'en ai compris la cohérence en terme de vocation, passé la surprise de l'interpellation. Mais je ne l'ai pas compris seul. Il fallait, comme je viens de l'évoquer, que je puisse compter sur l'accompagnement de tous ceux qui s'étaient investis dans cette présence au monde carcéral, pour que j'admette le bien fondé d'un ministère ordonné qui pourrait m'être confié.

Mon ordination aura été, je crois, un encouragement pour tous ces chrétiens engagés dans le combat pour la dignité des personnes détenues : l'Église reconnaissait ainsi l'authenticité de leur présence par la foi. Durant toute cette période, j'ai acquis la conviction que la présence en milieu carcéral, à quelque titre que ce soit (visiteur, aumônier), représentait un investissement personnel très exigeant : humilité, affectivité bousculée, capacité d'écoute, découragement toujours possible, pesanteur du règlement sécuritaire des établissements, incompréhension de la part de nombre de "bons pratiquants"... C'est pourquoi j'ai conçu comme service diaconal une attention particulière à l'accompagnement, en Église, de ceux qui montent en première ligne au contact de la détention.

Une pastorale pour les prisons

C'est sur ce constat qu'est née l'idée d'une pastorale pour les prisons, au même titre qu'il existe une pastorale de la catéchèse, des sacrements, des personnes malades... Une pastorale qui prenne en compte, au mieux, le sens du service en même temps que les attentes de ceux qui s'y consacrent. Sensibiliser les communautés chrétiennes, apporter des informations utiles, partager les difficultés rencontrées, apprécier les situations avec objectivité... telle est la mission de ce qu'il est convenu de définir comme une équipe pour la pastorale des prisons.

L'équipe veut toujours proposer un partage dans la foi pour alléger quelque peu le fardeau, lourd à porter tout seul, de la présence en détention.

La prison, malgré d'indéniables progrès, reste un lieu où la dignité de l'homme est parfois mise à mal, quand l'application de la peine dépasse la seule privation de liberté.

La tentation d'en rester à la seule militance est toujours présente : nous sommes les acteurs de tout ce qui se fait de bien et de bon... C'est notre énergie qui vaut d'être reconnue...



Or l'Évangile nous amène plus loin que la seule militance. Et si nous laissons à Dieu, au Christ, à l'Esprit son humble présence pour n'être que « *la main du Christ* » ? (Ch. de Foucauld)

La réponse chrétienne s'appuie alors sur cette conviction donnée par la foi : Dieu nous a fait don de son Fils pour le pardon de nos péchés. De cette conviction, nous avons à témoigner d'abord auprès de ceux que la société a dû condamner une fois, mais qui se trouvent parfois condamnés bien au delà, par la désespérance qu'engendre la peur de la société. Force est alors de constater que bien des résistances sont à vaincre dans le regard que portent beaucoup d'entre nous sur le monde des prisons. Crainte ? Rejet ? Sensibiliser est un travail de longue haleine...

Une mission (un envoi) avant une fonction

La pastorale des prisons, je l'ai souligné, est le fait d'une équipe "instrument d'apostolat", comme disait J. Loew. La mission que j'ai reçue comme diacre est d'abord le fait d'une commu-

nauté d'envoyés du Christ. La fonction est seconde.

C'est dire que la mise en commun est constitutive d'une présence véritablement chrétienne et ecclésiale, en milieu carcéral. Chacun de nous porte l'expérience d'une rencontre unique, d'un visage, d'une famille, et cela unifie notre démarche. Si l'on regarde alors la spécificité de chacun : prêtre, diacre, visiteur, accueillant de famille, religieux... quelques convictions se révèlent.

Le prêtre : il est bien celui qui apporte au plus intime de la rencontre avec une personne détenue, la parole aimante du Christ pour redonner espoir et dignité à quelqu'un qui peut se sentir exclu de toute marque d'amour. Il est celui qui va pouvoir aider le condamné à passer d'un sentiment de culpabilité au sens du péché. Par le sacrement de réconciliation, il offre de retrouver l'élan vital nécessaire à sa réhabilitation devant Dieu et devant les hommes. On n'insistera jamais assez sur cet aspect de la mission évangélique, propre au ministère sacerdotal, et qui engage toute l'Église. Avec la célébration de l'Eucharistie, le prêtre seul peut signifier le mystère de communion entre les chrétiens du dedans et du dehors de la prison.



Le diacre : ce ministère, je le vis sans être nommé à une fonction proprement dite, de type ecclésial. Mais c'est, j'espère l'avoir montré, en Église que je le vis. Un autre diacre, de notre paroisse, est visiteur. Par l'ordination reçue, nous remettons "à charge" de toute l'Église tout entière, ces blessures touchées du doigt dans ce monde complexe de la prison. Nous partageons en cela le lot commun de ceux qui pénètrent cet univers clos qu'est la "pénitentiaire". Et notre ministère se trouve complémentaire de celui du prêtre, que la fonction d'aumônier peut parfois isoler. Diacre, nous sommes à l'interface entre le rôle sacerdotal du prêtre et l'apostolat laïc des autres baptisés, non ordonnés.

Il n'est pas sûr que la nomination de diacre comme aumônier de prison le mette à la place la plus cohérente : si le diacre a un rôle éminent à jouer dans le contact avec les personnes détenues, leurs familles, dans les aides et les accompagnements pour le maintien des liens entre dedans et dehors, il ne pourra jamais remplacer le prêtre ministre de l'Eucharistie et du sacrement de réconciliation.

J'ai eu cette chance, étant médecin, d'être préservé d'une telle nomination que l'administration pénitentiaire n'aurait pas acceptée.

Maintenant qu'à la prison je n'exerce plus comme médecin, j'ai demandé à être visiteur et je le suis désormais, sur un autre centre de détention du département (à Neuvic).

Cette expérience, sur les pas des autres visiteurs, m'a fait comprendre combien la gratuité de la présence est l'élément primordial de la démarche chrétienne.

J'ai compris combien une fonction pouvait parasiter la rencontre avec un détenu. Lorsque j'étais médecin, la demande était le plus souvent liée à un avantage immédiat, dans l'accomplissement de la peine. Cela, les aumôniers le savent et l'acceptent. Aujourd'hui, je suis heureux d'être absolument inutile... et pourtant mobilisé "à fond" à chaque rencontre avec la personne auprès de qui je me rends.

Tous les visiteurs, s'ils sont chrétiens, vous diront comment, avant chaque rencontre, ils en appellent au Christ lui-même, pour qu'il habite ce temps d'échange, d'écoute et, on peut le dire, d'amitié. J'en fais aujourd'hui l'expérience.

Que serait le ministère du prêtre, de l'Évêque, du diacre, sans la présence des visiteurs ? Les situations vécues, dans la gratuité et la discrétion, ne sont pas passées au filtre d'un discours un peu



police à connotation religieuse... Leur engagement, s'il est connu, est un témoignage pour tous les autres chrétiens, qui a le prix de la gratuité : c'est irremplaçable. Et c'est dans la célébration commune, parfois au sein même de la prison, que la présence chrétienne prend sa réelle dimension communautaire. Chacun comprend mieux que la seule prérogative de la mission est celle de servir au nom du Christ. Les religieux, quand ils sont là, nous montrent ce chemin d'une spiritualité qui dépasse le simple engagement personnel. Comme diacre, il me revient de veiller à ce que cette réalité soit perçue et signifiante et que chacun trouve sa place – et sa tâche – dans la mission évangélique. Particulièrement dans sa dimension œcuménique : sur le terrain où catholiques et réformés sont au coude à coude. Et c'est naturellement que la prière nous est commune, dans le respect de nos spécificités sacramentelles et liturgiques.

En guise de conclusion :

Voici donc comment, diacre, sans autre fonction que celle d'exercer un devoir de vigilance en Église, je vis ce ministère pour le monde des prisons. J'ai la chance de pouvoir compter à la fois sur la confiance de notre Évêque et de ses proches collaborateurs, sur des contacts nombreux : dans ma profession de médecin, comme conseiller municipal, comme paroissien parmi les autres, comme acteur de la liturgie. J'ai compris assez récemment le sens de la coupe qu'il revient au diacre d'élever dans la prière de louange : « *Par Lui, avec Lui, et en Lui...* » Ce sont nos souffrances qu'Il portait, nos douleurs dont Il était chargé...

Ces mots sont réalité... Et c'est mystère que de le célébrer ! ■



Conférence : "La vie d'un détenu en Maison d'Arrêt"

**François est aumônier régional
des prisons et aumônier de
la Maison d'Arrêt de
Fleury-Mérogis.**

par François MÉRY
prêtre, Assomptioniste

INTRODUCTION

Tout d'abord, je dois dire que je ne parlerai pas des **victimes**, mais du détenu, de la personne détenue, ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que je ne pense pas aux victimes. Ensuite, je dirai que pour rejoindre la réalité de la prison, il faut accepter de se défaire de ses images, de ses préjugés, de ce que l'on sait... C'est comme avec Dieu ! Et la meilleure façon d'y arriver, c'est de se dire que la prison, c'est comme l'hôpital. Je veux aussi souli-

gner une difficulté : la prison, ça ne se raconte pas, ça se vit.

Précisons enfin qu'une Maison d'Arrêt (MA) n'est pas à confondre avec un "Centre de Détention" (CD) ni avec une "Centrale".

Voici, sous forme schématique, ce qui caractérise une Maison d'Arrêt :

- c'est une sorte de "cour des miracles" ;
- les sentiments dominants se nomment angoisse, solitude, souffrance, sentiment d'injustice, d'incompréhension... et puis la peur, les peurs : peur à l'arrivée, à la sortie, au transfèrement ;
- toute occasion de sortir de sa cellule est bonne à prendre, sauf si l'on est rejeté par les autres ;
- l'enfermement qui sanctionne une faute s'accompagne d'un sentiment d'abandon et de culpabilité, d'un désir de suspension du temps (dormir, médicaments, suicide !) ;
- le rapport à la religion, à Dieu, est sans doute plus utilitaire en MA, et il n'est pas le même avant et après le jugement ;
- la pratique religieuse permet d'apaiser l'angoisse (de la mort, de l'absurde, de la faute, du jugement...), de chercher un sens, de retrouver des repères.

RÉFLEXIONS DIVERSES

On ne peut parler de la prison "en général" : tout peut être très différent d'un détenu à l'autre, d'une MA à une autre, ou encore au cours d'une même détention. Le monde carcéral en effet est complexe, ce qui invite à éviter toute généralisation hâtive. Prenons l'exemple de la départementalisation. Celle-ci a pour conséquence au "D5" (*Département 5*) d'augmenter le volume du courrier et le nombre de parloirs, alors même qu'il y a moins de monde dans le bâtiment. Pourquoi ? Parce qu'on passe d'une population d'hommes majeurs, condamnés à de petites peines ou multirécidivistes, etc., à une population plus "équilibrée", plus mélangée : prévenus et condamnés, longues et courtes peines, etc.

Indigence, misère et "petite" psychiatrie

L'indigence est le lot de certains "arrivants" qui n'ont rien en entrant en prison. Puis, passé le premier mois, cette situation va évoluer au cours des mois suivants. C'est pourquoi, la lutte contre l'indigence, ou les indigences, devient une priorité en détention.

La misère, c'est autre chose, une autre expérience, qui n'épargne personne ; on peut dire que c'est le lot commun. Un chef de détention, qui a gravi tous les échelons de l'AP (*Administration Pénitentiaire*), dit à la veille de sa retraite : « *Ici, c'est la misère* ». Pour un détenu, « *la prison, c'est le trou du cul de la société, la vidange du diable !* », et pour un autre, « *c'est comme un très grand asile où sont beaucoup de pauvres dont le seul crime est leur pauvreté* ».

Le monde de la misère est un **autre monde**, et ce monde m'échappe, je ne peux le comprendre. Etre au contact de la misère, ça use, ça déstabilise, ça fait mal... Alors, on se protège, on s'habitue, on ne s'étonne plus. On affirme qu'on connaît, qu'il ne faut pas se faire avoir, que ce sont des malins, des simulateurs. Mais au fond, on est déçu : ce à quoi l'on croyait n'a pas marché. Celui à qui j'ai fait confiance m'a roulé !

Sortir de prison, ce n'est pas forcément **s'en sortir**. « *Tu entres, dit un détenu, c'est grave. Tu sors, c'est encore plus grave... Sortir ? mais sortir pour quoi faire ?* » On ne sort pas de la misère simplement parce qu'on l'a décidé. Et ce n'est pas parce qu'on récidive, qu'on n'a pas fait de véritables efforts.

Au bout d'un certain temps de prison, nombreux sont ceux et celles qui relèvent de la "**petite**" **psychiatrie**. Citons, parmi les cas les plus fréquents, les insomniaques et les angoissés de la nuit, notamment parmi ceux qui vivaient la nuit ; les claustrophobes (légers) ; les paranoïaques, qui croient ceci ou cela, par exemple qu'on leur prend leur courrier, qu'on leur en veut ; les irritables, les contrariés très perturbés, les "soupe au lait" et leurs "montées" de violence ; les psychopathes, les malades mentaux, les toxicomanes, etc.

Lieux, temps, bruits et objets importants

Pour un détenu en MA, les lieux importants sont la cellule, la cour de promenade, l'infirmierie, le lieu de travail (atelier, services généraux, travail en cellule, écoles et stages professionnels).

Dans la vie courante, les moments qui comptent sont les repas, la distribution du courrier et des médicaments, l'accès aux diverses cantines (celle du tabac, de la TV), la douche, la visite au parloir, les activités socioculturelles et religieuses et le week-end au rythme particulier, mais aussi et surtout l'enfermement quotidien de 18h30 à 7h30.



Cette vie très contrôlée est marquée par des bruits bien caractéristiques : coups dans les portes de cellule, sondage des barreaux, discussions d'une cellule à l'autre le soir, percement de trous entre les cellules, sans oublier l'appel du surveillant d'aile : "surveillant, surveillant !".

Et puis, il y a les objets indispensables : le tabac et le café, les timbres, la TV et les médicaments.

Problèmes de dignité et d'inquiétude pour l'avenir

En prison, le détenu se sent infantilisé parce que sa parole est toujours mise en doute. Il vit comme une humiliation institutionnalisée les fouilles répétées (paquetage dans la cellule) et il connaît une tension permanente, aussi bien en détention qu'en promenade, du fait du climat de violence, physique et verbale. Il lui faut aussi s'adapter aux changements de statut carcéral : passage du statut d'arrivant (sans travail, sans argent, sans santé, sans nouvelles) au statut d'installé (photos au mur, sol ciré, cellule calme et bien chauffée, codétenu qu'on a pu choisir, etc.).

Cependant, les mêmes questions et inquiétudes reviennent toujours : l'envie de sortir, la lutte

contre le temps, le sentiment d'impuissance et de solitude, la coupure de la famille et des enfants, l'anxiété de l'avenir avec l'incertitude sur la capacité de réadaptation personnelle et de réinsertion sociale pour ne plus retomber dans l'ornière...

MES DÉCOUVERTES, MES CONVICTIONS

La prison n'est pas ce qu'on en dit. C'est un lieu de vie, c'est un lieu d'épreuves. C'est un lieu de remise en question, de renaissance, où l'on se découvre libre mais en même temps très faible. La prison, c'est comme l'hôpital. On y retrouve les mêmes problèmes, les mêmes questions de vie et de mort, d'avenir et de désespoir, de révolte et d'injustice face à sa propre vie : pourquoi moi ?

La prison est à la fois un enfer et un lieu de richesses humaines formidable. Les cris de souffrance et de libération y surgissent entremêlés. Pas de libération possible si l'on ne peut dire sa douleur. D'où l'importance, par exemple, du "groupe biblique", groupe de prière et de partage. L'évangile et la bible y ont une saveur étonnante, et la



Parole de Dieu prend toute sa force auprès des plus petits.

Là, j'ai découvert combien je leur ressemblais. Mes questions, mes difficultés, mes doutes, mes barreaux intérieurs... sont les leurs. Il n'y a pas, il n'y a plus d'un côté les bons et de l'autre, les méchants. Le bien et le mal sont mêlés en chacun. On ne peut pas juger.

MON ACTION au sein de l'aumônerie catholique

Mon action ? C'est la lutte contre la misère : contre la solitude, le désespoir, l'angoisse, la mort, la haine... C'est le dépannage matériel : donner deux timbres et du papier, donner de la lecture, dix euros à l'indigent...

C'est faire une place à la souffrance, la prendre en considération. Un détenu me dit : « *Je garde tout au fond de moi, sans me plaindre* » ; un autre : « *l'appareil judiciaire est une broyeuse d'âmes* ». C'est la compassion, le souci de l'autre qui dit sa souffrance ; dans "miséricorde", n'y a-t-il pas misère ? C'est comprendre qu'il éprouve un

sentiment d'injustice – "pourquoi moi ? c'est pas ma faute !" – , un sentiment d'impuissance : destin et cumul de handicaps, marqués par l'échec et l'exclusion, auxquels je ne peux rien. C'est faire le lien avec la famille, dont la séparation est une des plus douloureuses.

C'est la lutte contre la solitude : donner la parole. C'est écouter et réintroduire la parole. « *D'où je suis*, dit l'un d'eux, *je n'existe pas, je suis invisible* ». Parfois, c'est simplement accueillir une parole qui est redevenue nécessaire. C'est oser croire que ce qu'il dit est vrai, sans être pourtant naïf. Un magistrat remarque : « *Vous les aumôniers, vous réintroduisez l'humanité et la parole en prison* ».

C'est redonner confiance. Faire renaître la confiance en soi et en l'autre par la vie du groupe. C'est encourager, relire l'histoire d'une vie et dégager son dynamisme, son avancée, ses progrès. C'est chercher avec l'autre les raisons d'espérer encore. Seule la parole qui encourage est digne d'intérêt.

C'est la lutte contre le mal. Dire que souffrir n'est pas une malédiction ; que la souffrance n'est pas toujours un malheur. C'est répéter que Dieu ne condamne pas, qu'il sauve. « *Je me pensais en enfer*, confesse l'un d'eux ; *j'étais simplement séparé*



de Dieu le Père ». Les malheurs ne sont pas une sanction de Dieu, la marque de sa colère, le signe de son rejet. C'est aussi combattre la superstition – la fatalité, le destin – pour faire naître l'histoire dans sa vie et lui permettre de la prendre en mains, en homme ou femme responsable. C'est lui apprendre à dire non : « *l'homme n'est libre que s'il peut dire non au mal*, dit Michel Dubost ; *lorsqu'il ne peut dire non, il est en enfer* ».

C'est proposer de retrouver la dimension spirituelle de sa vie. C'est annoncer la Bonne Nouvelle, faire connaître la Parole de Dieu qui est vivante et vivifiante. Et c'est célébrer la liturgie : moment où l'on vit un rapport au symbolique et une distance avec soi-même. Moment où l'on donne à chacun la possibilité de se voir autrement : réconciliation, être aimé et sauvé... Le sacrement est la manifestation de la miséricorde de Dieu. Le sacrement rompt le cercle infernal de la culpabilité et apporte le salut : Dieu vient me chercher tout au fond de moi, là où il est, où il m'attend.

Cependant surgissent mes questions :

- Comment échapper au mal ?
- Y a-t-il un destin ? Tout homme peut-il construire sa vie ?

- Ce qui m'arrive, est-ce que je le mérite nécessairement ?
- Que faire quand on ne se supporte plus soi-même ? quand on n'accepte plus d'être ce que l'on est ?
- Comment comprendre et respecter la souffrance de quelqu'un ?

THÈMES à développer

Parmi les thèmes qui méritent d'être développés, j'en retiendrai trois principaux :

L'attente – Les ressources des pauvres – Le paradoxe.

1 – L'attente

L'attente est génératrice d'angoisse, d'énervement, de tensions... Toujours attendre pour tout ! Attendre d'être convoqué ; attendre le jugement ; attendre la fin de la peine. Attendre les visites, le courrier. Attendre les cantines, le travail, etc. En prison, on apprend la patience !

Cela rejoint l'espérance dont les plus pauvres détiennent le secret.



C'est une espérance surgie de l'épreuve, celle justement de l'attente patiente, comme celle de la veuve importune qui finit par faire céder le juge inique. La force des pauvres, n'est-ce pas de croire qu'on aura pitié d'eux ? Leur vie témoigne qu'espérer malgré tout n'est pas illusoire.

L'épreuve de l'attente, comme l'épreuve de toute souffrance, quand on arrive à la supporter, est un bon entraînement à la résistance. Et la résistance est source d'espérance. L'espérance, en effet, ouvre de nouveaux possibles. Je résiste parce que je crois que ça va finir par changer. Il suffit d'attendre et ce que tu espères arrivera : les plus pauvres savent cela car, atteints sans cesse dans leur dignité, ils ont appris à résister sans cesse pour pouvoir vivre quand même.

On s'interroge sur les nombreux suicides en prison. Des commissions d'étude et de réflexion ont été créées et des mesures efficaces mises en place pour tenter de limiter les passages à l'acte. Mais une autre vraie question n'est-elle pas aussi de se demander : pourquoi n'y a-t-il pas plus de suicides en prison ? Personnellement, je pense que c'est parce que les plus pauvres savent résister à l'inacceptable, parce qu'ils développent en eux l'espérance des désespérés.

2 – Les ressources des pauvres

Le pouvoir, la force des pauvres, leur richesse, c'est encore cette capacité qu'ils ont à savoir saisir l'occasion, c'est leur opportunisme.

Là encore, c'est leur vie difficile qui leur a donné de développer cette faculté qui caractérise d'ailleurs une certaine intelligence, si on accepte de la définir comme "faculté d'adaptation".

Le pauvre a une intelligence de la vie. Souvent privé du nécessaire, il a appris à se débrouiller, à vivre attentif à tout ce qui pourrait lui être utile. Il sait prendre ici ou là ce dont il a besoin, pas nécessairement en volant...

Cet opportunisme, cette faculté d'adaptation, cette sorte de réflexe n'est donc pas un acte volontaire. C'est plutôt une attitude intérieure, une façon de vivre. On saura prendre sans hésitation un billet de banque qui traîne sur une table, comme on saura échanger ses médicaments contre ce qui semble être pour le moment plus utile, par exemple contre des cigarettes.

Voir les "occasions" et oser les saisir. Voilà ce que les plus pauvres peuvent nous enseigner. La prison devient ainsi, pour un certain nombre, l'occasion d'un retour sur soi.



Les occasions à saisir sont multiples et variées ; par exemple, ça peut-être une formation, une relation, une amitié. Pour certains, ce sera l'occasion de se soigner, l'occasion de penser à sa famille ; pour d'autres, l'occasion de lire la Bible, de prier, de se tourner vers Dieu, ou encore l'occasion, plus douloureuse, de faire la vérité.

3 – Le paradoxe

Le paradoxe est un mot qui caractérise très bien la prison et ce qu'on y vit, ce à quoi on est confronté. On pourrait comprendre le paradoxe comme une sorte d'échec de l'institution, de contradiction qui dénature tout, qui dévalue tout ; comme le symbole de l'impuissance, de l'hypocrisie, du non-sens... Ça l'est d'ailleurs.

Je ne pensais le paradoxe que de cette façon il y a quelque temps. Par exemple, la prison n'est pas faite pour ceux qui y sont, mais pour ceux qui n'y sont pas ! Comment, autre exemple, donner un sens à sa peine lorsqu'on est condamné pour vol, alors qu'on est toxicomane. Je le comprends autrement aujourd'hui. Le paradoxe, c'est d'abord le refus de l'inhumain, c'est la reconnaissance d'une perfection impossible, c'est la réponse heureuse à un moindre mal, c'est un

principe de réalité. Le paradoxe, c'est la chance dans la malchance. C'est souhaiter se faire arrêter pour éviter une mort certaine et imminente (excès de drogue).

La loi ne peut autoriser des sans-papiers à vivre sur le territoire national. Elle condamne donc, sanctionne, pose la limite à ne pas franchir et... incarcère : trois, six mois, neuf mois ; une fois, deux fois, trois fois. Et là, surprise : en prison, le sans-papier peut travailler ! Il n'y a que là qu'un sans-papier est autorisé légalement à travailler. Ce paradoxe évite l'insupportable, l'inadmissible. C'est la réponse donnée à une situation inhumaine à laquelle on ne se résigne pas. La prison est le seul lieu efficace dans notre pays où l'on sait résoudre à la fois les problèmes de logement, de chômage et de santé. Et on peut même s'y faire refaire les dents gratuitement !...

Le paradoxe ménage ainsi la nécessité d'une loi avec un principe d'humanité. Il définit une façon de faire qui rend la vie quand même possible. Deux principes de réalité s'opposent : celui d'une vie sociale générale et celui de ma vie personnelle, particulière. Le paradoxe donne à chacun d'y trouver son compte, d'être à peu près satisfait. C'est le cas de l'individualisation des pei-



nes, de l'aménagement de la peine, de la grâce présidentielle. La grâce présidentielle, c'est aussi le paradoxe d'une justice qui ne peut connaître le pardon.

Le paradoxe provoque, obligeant à aller plus loin, et le paradoxe manifeste la présence d'une souffrance. La justice sait bien que la frontière est insaisissable entre l'innocent et le coupable, mais elle ne peut l'admettre; alors, elle condamne. Le coupable est alors celui qui est rendu responsable d'un mal commis, et la victime, celui qui est reconnu innocent de ce qui lui arrive, du mal subi.

Mais ce n'est pas toujours si simple, si net. Les coupables peuvent être aussi des victimes qui n'ont jamais été reconnues comme telles. Et là encore, ce n'est pas si simple, car il est parfois plus difficile de reconnaître le mal qu'on a subi que le mal qu'on a fait ; mal qu'on a fait parce qu'on me l'avait fait, mais ça, je ne le savais pas encore. Je ne me savais pas victime ; il me faudra d'abord être coupable pour le découvrir.

« *De coupables, nous devenons victimes* », disent les détenus atteints dans leur dignité, non respectés, pris par la haine. En fait, je crois que ce doit être la non reconnaissance de leurs souffrances qui les transforme en victimes. C'est souvent l'existence ou non d'une souffrance qui va qualifier le comportement. Ainsi, par exemple, la frontière entre le normal et le pathologique ne se situe pas en fonction d'un jugement de valeur, mais par rapport à l'existence d'une souffrance. Ne pas reconnaître qu'un détenu souffre, qu'il a souffert, c'est non seulement l'empêcher de guérir intérieurement, mais c'est encore en faire une victime.

Ma libération intérieure, la libération de mes barreaux intérieurs, ne peut se faire que si je reconnais ma responsabilité. C'est un travail de vérité sur moi-même. Mais cette reconnaissance n'est elle-même possible que si les autres reconnaissent ma souffrance. C'est là un autre travail de vérité, qui revient à la société et à ses institutions. Ma guérison dépend de cette double reconnaissance : reconnaître et être reconnu. ■



L'association "Relais enfants-parents"

**Gaëtane, chef de service
pénitentiaire en Maison d'Arrêt
à Amiens puis à Loos-les-Lille,
est en retraite depuis
janvier 2001.**

par Gaëtane ALLART

Je suis devenue surveillante de prison en quartier femmes, en 1972, un peu par hasard, on n'entre pas dans la Pénitentiaire par vocation.

Dans ce lieu de souffrance où personne ne peut être heureux, les choses se mettent en place d'elles-mêmes. Pour bien vivre cette profession, il faut aimer l'humain et avoir foi en son prochain. Être un simple porte-clés ne peut suffire et satisfaire.

Très vite j'ai eu un poste à responsabilités et j'ai découvert combien le rôle du surveillant est essentiel. C'est lui qui a le privilège d'occuper le



terrain en un lieu où les autres passent, il est toujours présent face à l'événement.

Mon premier souci a été d'humaniser les lieux au maximum, dans la limite de mes possibilités : j'ai mis des plantes dans les locaux communs, des cadres et des nappes dans les parloirs d'avocats, ceci avec la participation des femmes détenues qui ont brodé les nappes, fait des suspensions en macramé...

Je me suis appliquée à entretenir et développer le travail pénitentiaire. Dans mes convictions, la réinsertion passe par le travail qui valorise la personne et peut la rendre autonome financièrement.

Vivre dans un cadre un peu plus agréable et travailler est comme "un rayon de soleil dans l'eau froide".

Dans les années 80, j'ai participé à la mise en place de modules d'orientation, de cours scolaires et de formation professionnelle.

Tout au long de ma carrière, j'ai considéré que chaque intervenant qui franchissait la porte

était investi d'une mission et voulait réaliser quelque chose. Il était donc de mon devoir de lui tendre la main, puisque j'avais l'avantage de connaître le public, le terrain et ses contraintes.

Face à un public féminin, j'ai favorisé la venue d'une coiffeuse et d'une esthéticienne, pour redonner du goût et le moral à ces femmes incarcérées qui ont souvent d'elles-mêmes une image négative. J'ai organisé, en étroite collaboration avec le service socio-éducatif, des après-midis festives, à l'intérieur de l'établissement, entre les mères et leurs enfants, à l'occasion de Noël et de la fête des mères, cela afin de rendre à des mamans, dépossédées de tout, leur dignité et leur rôle de mères (durant quelques heures !).

Vous l'avez compris, la relation mère-enfants est essentielle à l'équilibre de la maman et à la sérénité du quartier. C'est pourquoi, parvenue à la retraite, je me suis engagée dans l'association "relais enfants-parents". Il y a 14 relais en France, regroupés en Fédération. Leur mission est de maintenir le lien entre l'enfant et son parent incarcéré (père ou mère) et se concrétise comme suit :



- L'intervention de l'association peut être demandée par le parent incarcéré, la famille ou le tribunal. Des psychologues préparent l'enfant et le parent afin d'établir un contact positif lors d'une prochaine rencontre, des bénévoles accompagnant l'enfant au parloir.

- Des ateliers sont créés au sein de l'établissement pénitentiaire, le parent peut réaliser des petits objets que l'association transmet aux enfants. C'est la preuve que le parent existe, aime son enfant : il fait quelque chose pour lui.

- Un prêt de jeux est organisé pour les enfants qui viennent avec leur famille aux parloirs, il

y a surtout du coloriage qui permet à l'enfant d'offrir un dessin.

Pour se construire l'enfant a besoin de savoir où sont ses parents, il a besoin d'une référence, de voir sa maman ou son papa, afin de vivre ce moment de séparation temporaire le moins mal possible.

La ligne de fond qui soutient ce que j'ai vécu et essayé d'exprimer dans ces lignes peut se résumer en une conviction : ces personnes incarcérées sont nos semblables, elles ont commis un délit mais ce sont des humains comme nous. ■



L'association "Lire, c'est vivre"

Monique est une amie de longue date de la Mission de France. Nous la remercions pour son témoignage d'intervenante bénévole dans la prison.

par Monique POUSSET

Depuis avril 1996, j'interviens dans une prison de la région parisienne, dans le cadre de l'Association "Lire, c'est Vivre". Celle-ci a été fondée en juin 1987. Elle a créé et gère 8 bibliothèques : dans chacune, des détenus, auxiliaires bibliothécaires, formés par l'association, assurent le prêt des livres.

L'association poursuit simultanément des actions d'animation-lectures diversifiées. Compte tenu de mon passé d'éducatrice spécialisée, puis d'infirmière et en particulier de surveillante générale dans un service de Pédopsychiatrie, il m'a été proposé d'animer un cercle de lecture autour des œuvres de Françoise Dolto pour répondre à la demande de certaines lectrices de la Maison d'arrêt des Femmes – mères de famille, grand'mères,



jeunes, avec ou sans enfants. J'ai démarré ces rencontres à partir des livres grand public. "Lorsque l'enfant paraît" mais aussi "La sexualité féminine" avec une psychanalyste. J'ai pu apprécier la façon directe d'intervenir des détenues... Puis certains hommes ont fait la même demande : des pères de famille qui rencontraient leurs enfants au parloir, ou qui, au contraire, refusaient de les voir.

Les premières rencontres ont été centrées sur cette interrogation "dire ou ne pas dire que leur père est en prison". Discussions très animées, des convictions affirmées selon leur ethnie, leur religion, leurs coutumes, leur souci d'épargner leurs enfants en ne révélant pas l'incarcération, certains inventant des scénarios de père en voyage, de séjour à l'hôpital avec la difficulté de ne pouvoir jamais fixer de date de retour à la maison. À la suite, j'ai pu constater un assouplissement, un certain ébranlement de leur certitude entraînant une certaine libération. La plupart d'entre eux n'avaient jamais eu l'occasion de parler de "ces choses-là".

L'écoute réciproque a été progressive, parfois émaillée de "coups de gueule" mais dans l'ensemble, j'ai été impressionnée par leur disponibilité, leur bienveillance pour écouter tel ou tel s'exprimer

avec difficulté dans un français approximatif. La lecture, à voix haute, de certains passages, réservée au début aux volontaires, bons lecteurs, a même été risquée par certains qui n'avaient jamais pratiqué cet exercice et se surprenaient eux-mêmes de pouvoir le réaliser. Rappel de leur vie scolaire interrompue, souvent ratée !

Depuis janvier 1999, chaque semaine, j'accueille dans une bibliothèque les volontaires du SMPR (Service Médico Psychologique Régional) où sont réunis les détenus souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques plus ou moins graves. Le groupe varie de 1 ou 2 à 9 participants, d'âge très varié de 18 à 65 ans, plus rarement des mineurs. Chaque séance est toujours une aventure inconnue, par leur présence ou pas, leur état physique ou psychique, leur disponibilité, leur capacité d'écoute et d'attention, leur envie de parler ou pas, de dormir aussi... Je m'adapte à l'auditoire. Je raconte des contes, je lis des nouvelles, des histoires. Le hasard a voulu que le démarrage ait été facilité par la présence de quelques convaincus qui entraînaient les autres.

Au début ou à l'arrivée de nouveaux, j'ai souvent à répondre à ce type de question : « Pour-

quoi faites-vous ça ? Etes-vous payée pour ça ? Quel est votre métier ? » Avec ce commentaire « *On sait bien, la prison ça intéresse les gens car ils rencontrent une population qu'ils n'auraient pas l'occasion de voir à l'extérieur. Ensuite ils peuvent faire une thèse, des écrits... ils travaillent pour eux.* » Quand je réponds que je suis bénévole : « *Pourquoi passer du temps avec nous ?* » Je n'ai pas besoin de faire de longs discours : « *Je viens parce qu'ils ne peuvent sortir, qu'ils sont des citoyens qui ont droit à la culture, que j'aime partager ce qui m'intéresse...* ».

« *Pourquoi nous racontez-vous des contes à nous ? ... Parce qu'on est "zinzin"* (ou plutôt le doigt sur la tempe, sans parole) ». Je leur dis que les contes ne sont pas réservés aux enfants, qu'ils font partie du patrimoine de l'humanité, littérature orale ! « *Alors on fait de la littérature ?* » Certains perdent le fil de l'histoire et à leur demande, on reconstitue le conte à plusieurs, chacun peut intervenir pour en retisser la trame. Ceux qui ont pu suivre éprouvent un réel plaisir à le restituer aux autres. J'ai eu la chance de rencontrer un Camerounais, griot, qui après s'être fait prier, a raconté des contes écoutés avec une attention admirative. D'autant plus qu'il était un des leurs.

C'est un temps de plaisir partagé par une mobilisation de leurs capacités ignorées, refoulées et découvertes devant et avec les autres ; un temps suivi de commentaires que je ne sollicite pas, la plupart du temps très moraux : « *Les bons doivent être récompensés et les méchants punis* ». Parfois aussi des réflexions sur la justice, le sens de la vie, l'existence de Dieu. En fin de séance ou quand leur attention faiblit, j'ai toujours des devinettes dans mon sac : joie de jouer avec les mots, d'en découvrir plusieurs sens, de constater que leur cerveau n'est plus ce magma indéchiffrable et qu'il peut encore fonctionner...

Ce mal être, ils essaient parfois de l'exprimer : « *Madame est-ce que je peux vous parler ? Le psychiatre m'a dit que j'avais "50" et que j'étais débile... !* » D'autres se plaignent de fuite des idées, de brouillard dans leur tête, de leur impossibilité de lire, d'une mémoire instantanée difficile, de concentration impossible pour suivre un récit : les personnages, les péripéties sont oubliés au fur et à mesure. Je découvre aussi que l'un ou l'autre ne parle pas le français, mais ils aiment être là, écouter et ils semblent comprendre. Certains ont du mal à rester assis, ils éprouvent des impatiences dans les jambes (contractures dues aux



neuroleptiques) : ils circulent dans la bibliothèque. (Ce qu'ils font aussi dans leur cellule où ils sont enfermés, seuls 24 heures sur 24 avec deux promenades journalières.)

Nos rencontres peuvent paraître idylliques. La plupart du temps en effet, ils semblent contents d'être là et de vivre cette parenthèse, dans le ressassement et l'éternel recommencement des jours. Il y a aussi des moments difficiles à gérer par la présence d'un ou deux délinquants ou d'opposants comme ce Gitan : « *Je n'ai rien à foutre de vos contes... moi à 4 ans, on m'a appris à tuer avec un couteau !* » Un mot peut déclencher une fureur : « *Ah, c'est un conte juif ! je ne peux pas l'entendre.* » J'ai aussi découvert qu'avec l'un d'entre eux, nous avions un passé commun, lui jeune garçon de 11 ans soigné dans le service de Pédiopsychiatrie où j'étais Surveillante générale. Il est resté 6 mois au SMPR, puis condamné à une longue peine et remis dans une division normale. Quinze jours après, il s'est suicidé... lui qui m'avait dit : « *J'étais heureux à l'hôpital* ». Quel parcours ! À 11 ans en psychiatrie, à 32 ans en prison pour y mourir !

Chaque mercredi, on se quitte en souhaitant se revoir la semaine suivante, mais bien souvent, c'est un point d'interrogation, ils ne savent pas s'ils seront transférés, sortis ou tout simplement si on leur ouvrira la porte pour descendre à la bibliothèque ! Et chaque mercredi, je ne rencontre pas des détenus mais des hommes qui oublient "pendant une heure qu'ils sont en prison" ; c'est leur expression.

Pourquoi des contes ? Rien n'est demandé pour les écouter, pas de culture préalable. Chacun en fait ce qu'il veut, écoute ou se laisse bercer. C'est une rupture proposée dans un quotidien où ils ruminent sans cesse des angoisses, des ratages, de l'ennui. C'est une fenêtre ouverte sur l'imaginaire, l'aventure, des péripéties, des traversées, des obstacles surmontés.

Henri GOUGAUD dit des contes : « *J'ignore qui en sont les premiers auteurs. D'ailleurs, qu'importe ? Ils sont au monde parce qu'ils sont nécessaires comme l'air, comme la lumière du jour, comme les arbres. Ils ne sont pas faits pour changer la vie mais pour l'aider à éclore.* » ■



Abraham House

Une alternative novatrice à l'incarcération.

Une nouvelle vie, un nouvel espoir pour les détenus et leurs familles.

**Pierre nous donne le témoignage
de sa présence dans
une association qui prend
en charge d'anciens détenus de
la grande prison de New-York,
où il fut longtemps aumônier,
en lien avec leurs familles et
de nombreux bénévoles.**

par Pierre RAPHAËL

prêtre de la Mission de France

Abraham, personnage central du livre de la Genèse, est un homme de foi, d'espoir, d'accueil et de recommencement. Après toute une vie derrière lui, à 75 ans, il est invité par Dieu à un nouveau départ, une orientation nouvelle. En réponse à cet appel, non seulement il adopte une vie toute différente mais il forge le destin d'un peuple qui deviendra "aussi nombreux que les grains de sable de la mer".

Abraham House tient son nom et son inspiration de ce père originel des croyants, chrétiens, juifs et musulmans. Et cette maison existe à cause de la prison.



La communauté d'Abraham House veut sortir de la prison. Elle offre aux détenus l'hospitalité ainsi qu'une nouvelle chance dans leur vie. Elle leur fournit un foyer, un lieu ami. Ceux qui furent un jour des détenus apprennent à assumer la responsabilité de leur propre vie. Quel que soit leur type de foi, ces hommes et ces femmes sont invités, à l'instar d'Abraham, à accepter un chemin d'espoir et, pour les croyants, d'espérance.

Abraham House est déjà une longue histoire datant de la fin des années 70. Trois aumôniers de prison, dont deux sœurs de l'Évangile, trois gardiens, dont un capitaine, nous échangeons régulièrement sur ce qu'il nous était donné de voir et de vivre en prison. Et souvent le même constat revenait : un énorme gâchis humain, une aggravation instituée du malheur. Ce sont ces échanges qui sont à l'origine de ce que nous cherchons ou poursuivons aujourd'hui.

De simple alternative à la prison, Abraham House s'est développée au point d'offrir une gamme complète d'aides et de services à toute personne qui a été incarcérée, ainsi qu'aux familles des détenus et en particulier à leurs jeunes enfants. Notre but est de briser le cycle du crime incrusté parfois dans la même famille de génération en

génération. Pour atteindre ce but, nous offrons un accueil chaleureux, une aide constructive, une solidarité positive.

Le programme pour les résidents

Ce programme, limité et exigeant, permet aux juges de placer des primo délinquants non-violents dans un environnement interactif, plutôt que d'enfermer ces hommes et ces femmes en prison. Le but est de s'assurer que ces délinquants sont suffisamment préparés – habituellement après un séjour de un à trois ans sous la garde de Abraham House – à reprendre leur place dans la société et à devenir des membres actifs de leurs communautés. Pour accomplir avec succès ce parcours, un délinquant doit satisfaire à un niveau minimum d'éducation en obtenant l'équivalent du Certificat d'Études Primaires, comme il existe en France. Il doit aussi être suivi régulièrement, apprendre à assumer sa vie en société, chercher à reconstruire des liens familiaux, trouver un emploi et le garder.

Le taux de 2 % de récidivisme parmi les "diplômés" de Abraham House contraste nettement avec la norme de 70 % de récidivisme dans les



établissements pénitentiaires de New-York. Notre "succès", pour une bonne part, est dû à ce que, pour ce programme, nous sélectionnons les prisonniers en réalisant que tout détenu, homme ou femme, ne veut pas nécessairement changer de comportement. Nous partons seulement de ceux qui veulent sortir de leur passé et qui l'expriment. De plus, le manque d'espace à Abraham House nous oblige à être sélectifs. Par principe, nous n'acceptons pas des prisonniers violents, coupables de crimes sexuels, des incendiaires ou des meurtriers. Sans les juger, il nous reste ce fait : nous ne sommes pas équipés pour une rencontre effective et prolongée avec des malheurs humainement irrémédiables.

Dès l'origine, le Programme pour nos locataires (8 résidents au maximum, soit la petitesse comme une garantie d'humanité, comme une semence) a été adopté par certains des juges les plus stricts de New-York. L'Open Society Institute, lié à George Soros, à l'affût d'initiatives nouvelles dans le domaine de la justice criminelle, a appelé Abraham House « *un modèle national de programme fondé sur la foi, au service de détenus anciens et actuels, dans un environnement communautaire.* » « *Un des trois meilleurs programmes contre la pauvreté dans la ville*

de New-York », écrit The Robin Hood Foundation. Bien qu'il s'agisse d'un programme basé sur la foi, Abraham House n'exige pas que les résidents soient croyants. La race ou la religion ne sont pas ici un critère.

Services pour les non-résidents

Abraham House assure aussi une aide suivie à d'autres délinquants que la justice lui confie mais qui sont autorisés par le tribunal à vivre à l'extérieur, dans leurs familles ou autres. Il s'agit en général de mineurs et de femmes avec enfants. Ces personnes bénéficient du même enseignement individuel intensif, et du même suivi que nos résidents.

Centre familial

Nous croyons fermement que l'élément vital pour préparer les délinquants à se réinsérer dans la société est de reconstruire les liens et les soutiens familiaux. C'est sans doute cela l'originalité de notre programme, ce qui le rend unique. Abraham House gère un centre familial pour délinquants,



anciens délinquants et leurs proches. Au cours d'une année donnée, environ 550 de ces familles recherchent le soutien d'Abraham House. Au cours d'un week-end type, quelques 200 personnes viennent ici chercher conseils, renseignements ou simplement trouver un endroit convivial. Nous avons deux services religieux, un le samedi, l'autre le dimanche, pour ceux qui le souhaitent.

Il se peut que les familles des détenus, particulièrement celles qui ne parlent pas anglais ou sont illettrées, ignorent les services publics disponibles et leurs droits légaux. Le Centre attire de nombreux immigrants d'Amérique latine et offre des sessions individuelles avec des avocats bénévoles pour aider, à travers le dédale bureaucratique, ces personnes déroutées et désorientées. Le Centre propose des cours d'alphabétisation et d'enseignement de l'anglais en seconde langue.

Le programme d'été extrascolaire

Abraham House organise un programme individualisé de cours pour des enfants, entre 6 et 13 ans, de détenus et anciens détenus. On met l'accent sur les bases : lecture, écriture, mathématiques et

même on se familiarise avec les ordinateurs. Ces enfants sont confrontés chez eux à la drogue, au sida, aux mauvais traitements, à des logements trop petits et à l'incarcération de leurs parents. Tout cela freine leur capacité d'apprendre. Les enseignants font face à ces réalités tout en fournissant un havre de sécurité dans leur vie. Le programme fonctionne six jours par semaine (20 heures).

Des chiffres

En 1972, il y a trente ans seulement, il y avait 250 000 prisonniers aux États-Unis. Aujourd'hui le nombre tourne autour des 2 millions. En 1980, à New-York, on comptait 886 prisonniers pour cause de drogue. En 1999, pour les mêmes raisons, il y avait 8 520 prisonniers.

Le budget annuel du Département de Correction de New-York est passé de 189 millions de dollars en 1982 à plus de 800 millions en 1999.

Je pourrais amonceler les chiffres. Inutile d'insister pour savoir que la prison est souvent plus un lieu de guerre avec des stratégies déficientes, coûteuses pour des combats quotidiens, qu'un inévitable problème.



Permettez, pour finir, un mot personnel.
Comme un écho s'ajoutant aux vôtres.

Au risque de ne rien vous apprendre, les quartiers des États-Unis ne s'appellent pas tous Wall Street. L'Amérique a aussi ses estomacs vides, ses affamés d'esprit, de respect, de liberté. Je n'en aurais jamais su le défi s'il n'y avait eu ce monde de l'incarcération. Il est rentré dans ma vie sans que je le cherche. Il s'est imposé. Il m'a avalé.

Ce monde m'a appris et continue de m'apprendre. Il est profond comme la mer. Merveille de trouver du "Matthieu 25" dans des coins soi-disant perdus. La Mission, là, c'est rendre grâce.

Le malheur existe. Dieu est.

*La Parole du ciel force toutes les portes,
blindées ou autres.*

Elle est Pouvoir.

BRONX – New-York



L'association "Alter"

Une entreprise de réinsertion

Nous remercions Denis Schira de nous faire part de sa responsabilité d'entrepreneur faisant travailler d'anciens détenus.

par Denis SCHIRA

Après des études d'ingénieur et une bonne pratique du scoutisme, je suis parti en coopération avec ma femme dans les Antilles pour les Scouts d'Haïti. Ce fut un choc : la réalité du Tiers Monde, la pauvreté, la misère, et, au milieu de tout cela, un accueil extraordinaire des Haïtiens.

En revenant en France, nous voulions un travail qui soit cohérent avec nos engagements, nos idées, notre foi chrétienne. Ce désir nous a conduits comme naturellement vers la province profonde. Au début, j'ai trouvé en Lozère un poste de professeur de mathématiques, mais j'ai vite compris que je n'étais pas fait pour l'enseignement. En revanche, nos divers engagements de militants chrétiens nous ont amenés à créer, avec des copains (juge, pasteur,



assistant social de Maison d'Arrêt) en 1981, une association pour soutenir des personnes ayant des problèmes de justice et, plus largement, pour lutter contre "la pauvreté, la marginalisation, la délinquance". Quatre ans plus tard, en 1985, paraît une circulaire ministérielle qui institue les "Entreprises intermédiaires" en vue de redonner à ceux qu'on appelait à cette époque des marginaux, une chance de sortie après la prison. Il faut dire qu'à cette époque, les marginaux, des jeunes la plupart du temps, avaient moins de chance d'insertion durable en sortant de prison qu'ils n'en avaient avant d'y entrer.

Une écoute, un logement, un vrai travail – et non pas un TUC ou un SIVP de l'époque – dans une "apparente" vraie entreprise, et un salaire (le SMIC) étaient les ingrédients du projet de départ. L'association ALTER était née en 85. ALTER, c'est "l'autre" en latin. C'était une façon originale d'accueillir l'Autre, celui qui n'est pas comme les autres, et de lui donner la possibilité de reconstruire sa vie sur de nouvelles bases. "Alter", c'était aussi une façon "Alter-native" de faire de l'économique. Ce n'était pas l'économique qui était au centre de nos décisions, de nos choix, mais l'économique était un outil d'insertion pour des personnes frap-

pées d'exclusion : l'Homme était au centre. Et ce choix de l'Autre n'était pas pour me déplaire, à moi, "catholique" de base, même si par la suite, mon Évêque m'a ordonné diacre pour cette mission auprès des "paumés".

Et puis, en 1985, deuxième rencontre avec un prêtre de la Mission de France, Henri Gesmier, aumônier de prison. Celui-ci m'envoie le deuxième ouvrier (beaucoup d'autres suivront), avec qui j'ai eu plus ou moins de joies ou de difficultés. En ce moment, j'en ai un avec qui nous avons fait un bon bout de chemin.

Qu'y fait-on ? On fait du bâtiment ; c'est encore un de ces merveilleux métiers où l'on peut embaucher des hommes, des gamins qui n'ont jamais touché un outil de leur vie. Nous sommes aussi fabricants de portes et de volets, de jeux et de jouets en bois, etc. Au total 3 équipes pour environ 13 postes "d'insertion" (même si le nom est odieux, je suis contraint de l'utiliser, ce sont les textes). Il y a donc 3 chefs d'équipe, plus ma secrétaire et moi-même, ainsi qu'un service d'accompagnement social au sein d'ALTER, lequel compte 2 éducateurs spécialisés, soit au total une vingtaine de personnes.

Qui employons-nous ? des jeunes (après 18 ans), des moins jeunes (aujourd'hui une femme a



56 ans), des hommes, des femmes (exclusivement à l'atelier bois), qui ont un jour, dans leur vie, manqué de solutions pour continuer une route paisible et qui connaissent, maintenant, de grandes difficultés. Bien évidemment, les textes font des classifications : personnes sortant de prison ou soumises à des peines alternatives à la prison (travaux d'intérêt général ou chantiers extérieurs ; on ne fait pas de semi-liberté, la prison est à 30 km !), personnes ayant eu des problèmes de chômage, d'autres liées à l'alcool ou à la toxicomanie, d'autres à l'errance, d'autres, réfugiés politiques ou sans papiers, etc. ; la liste est longue. Deux cent cinquante personnes, de 27 nationalités différentes, ont travaillé à ALTER en 17 ans.

Comment viennent les ouvriers ? Ils viennent de leur plein gré, par hasard ou par le bouche à oreille ; ils viennent conseillés par les assistants sociaux de secteur ou de Maison d'Arrêt, par leurs copains ou leur petite amie, peu importe. Ils frappent à la porte du service d'accompagnement social d'ALTER ; là, deux éducateurs essaient de comprendre le parcours de chacun, de voir si le travail au sein d'ALTER peut être une solution, de comprendre au-delà des mots les vraies motivations, le réel désir d'insertion. Ils sont aussi là pour expliquer que le travail c'est sérieux, qu'il faut se lever

tous les matins, travailler même s'il fait trop chaud ou trop froid, faire des tâches nobles et aussi des travaux pénibles. C'est l'homme qui est artisan de son propre avenir (voir l'encyclique "Populorum progressio"). Nous les permanents, nous sommes là pour rendre l'avenir possible à l'autre, pour lui dire "oui, tu es important à nos yeux, oui, nous pouvons compter sur toi (la preuve, on signe un vrai contrat de travail), oui, tu as de l'avenir, tu as des talents. La vie, même si elle était "de merde", peut être belle comme tu la voudras, c'est toi qui en es l'artiste. Mais sache aussi que ce sera dur, c'est vrai que ce n'est pas rose de bosser pour 5 800 F par mois alors qu'avant, tu pillais des châteaux, tu faisais la manche et ça rapportait plus".

Ce que nous proposons, c'est de réaliser le Projet Individuel de chacun, écrit, adapté, évalué régulièrement, qui débouche sur une vie authentique et quelquefois qui ne débouche pas ou débouchera plus tard. Peu importe, ne condamnons pas ! La seule sélection pour l'embauche, ce ne sont jamais les compétences, c'est toujours ce que l'autre a envie de construire pendant son passage à ALTER (11 mois en moyenne), ce qu'il a envie de donner, de recevoir... Bien sûr, on ne peut pas embaucher tout le monde. Il faut que la personne ait une réelle

motivation pour "tenir le coup" et que son choix du travail soit un choix d'homme libre. Et il nous arrive aussi de ne pas embaucher quelqu'un car on ne le "sent" pas. Pour "bosser" 8 h par jour avec quelqu'un, il faut que le courant passe.

Souvent quand une personne incarcérée passe un entretien, elle ne sait pas se dire, "se vendre", c'est à nous de rêver, d'avoir de l'ambition pour elle. J'ai vu de "gros caïds" à qui on disait des vérités toutes simples sur la façon dont ils travaillaient, sur leurs qualités, leurs défauts, leur façon de faire équipe, d'apprendre un métier, etc., qui se sont mis à pleurer car, jamais, on ne leur avait dit dans leur vie : "oui tu as de la valeur, nous croyons en toi". Les décisions d'embauche se prennent toujours en équipe : les 3 chefs d'équipe, les 2 éducateurs et moi, le patron. Quand la décision d'embauche est prise, c'est tous ensemble que nous parions sur la personne, on va dans le même sens sur les chantiers, à l'accompagnement social ; on travaille toujours dans la confiance.

L'idée d'ALTER, c'est avant tout un pari sur l'homme, c'est la volonté de briser le cercle infernal de l'exclusion, de ne pas baisser les bras devant la détresse de l'autre. C'est une synergie de personnes

engagées sur le plan militant associatif, politique, voire religieux, afin de lutter contre le gaspillage d'existences qui sont une honte à la République, à la démocratie, afin de bâtir une société basée sur la solidarité, la fraternité, une société où tous et chacun se sentent acteurs et responsables. C'est enfin l'engagement à plein temps, un engagement qui use, qui bouffe tout notre temps, mais aussi, reconnaissons-le, qui nous semble utile et bon.

Comment faisons-nous pour y arriver ? Je répondrai d'abord par cette phrase de Jacques Brel : *« À vingt ans, on a eu tous ses rêves, le reste c'est de la sueur »*. C'est vrai qu'il faut de la sueur, il faut accepter d'"en baver", il faut savoir travailler 2 fois 35 h par semaine parfois, il faut accepter la tyrannie du monde de l'économie et du social – car ne nous leurrions pas, on "n'est d'aucun bord" puisqu'on est des deux côtés – il faut accepter les ironies des uns, des autres, des bien-pensants, des politiques... Mais en plus de la sueur, il faut – et ça Brel l'avait oublié – y mettre de l'amour. Il faut savoir, chaque matin, s'émerveiller de les voir à l'embauche, échanger de vraies poignées de main, échanger de vrais bonjours ou des salamalecs, il faut croire que c'est le premier jour de la vie, il faut avoir soif de l'autre, lui communiquer ses joies, ses



espérances, et cela, dans les deux sens. Combien de fois le moral est-il en baisse parce que les chantiers vont de travers, que le fric ne rentre pas, que les subventions sont en retard, et ce sont alors les ouvriers eux-mêmes qui, comme avec un sixième sens, nous redonnent les raisons de croire que le pari d'ALTER, ça en vaut le coup et qu'il faut que ça continue, « *oh ! pas pour moi, disent-ils ; moi, maintenant, j'en suis sorti, mais pour les autres* ». Oui, chaque jour est à construire, chaque jour, le monde n'a jamais été aussi jeune, chaque jour est "genèse".

Les réussites

Chaque année, nos financiers DDTE, DDASS, Conseil Général, nous demandent des comptes, des bilans. Alors, plutôt que d'évaluer comme des technocrates les situations, nous préférons dire qu'à la sortie d'ALTER, il y a trois cas de figure :

- 1 - ceux dont la situation s'est nettement améliorée,
- 2 - ceux dont la situation est meilleure
- 3 - ceux dont nous ne savons pas quoi dire.

Disons que, dans 2 cas sur 3, ou certaines années, 3 cas sur 4, la personne va mieux ou nettement mieux. Cela veut dire qu'elle peut avoir trouvé un travail ou une formation qualifiante, mais aussi avoir accepté de se faire soigner pour pouvoir aller mieux, ou encore s'être réconciliée avec ses parents et avoir retrouvé un foyer familial trop longtemps perdu. Une vraie réussite, c'est le jour où la personne a compris qu'il est bon de partir, même si ça fait mal de se séparer, et qu'elle a en elle les ressources, la confiance en soi, qui vont lui permettre d'affronter la vie sans avoir recours à des artifices. Et les difficultés ? Oh, bien sûr qu'elles existent ! Nous ne sommes pas des magiciens de la vie de l'autre. Il y en a qui reprennent la route, d'autres retournent en prison encore une fois, en attendant de se "ranger" définitivement, pour d'autres encore, c'est la dépendance à l'alcool ou autres produits divers qui est trop forte. ALTER est arrivé trop tôt ou trop tard dans leur vie

Bien sûr, j'invite les entrepreneurs, les patrons, les artisans à embaucher ces personnes, ces "blessés de la vie", parce qu'ils ont une revanche à prendre et ils ont à le prouver aux autres. Ils peuvent être de merveilleux collaborateurs, ils savent (souvent) "se défoncer" au travail. Un jour, un de



mes ouvriers qui avait eu de gros problèmes de toxicomanie et de prison rencontre un employeur potentiel. Sachant qu'il sortait d'ALTER, celui-ci ne veut pas l'embaucher. L'ouvrier revient nous dire sa déception et a cette phrase extraordinaire : « *il est con, j'ai pas osé lui dire, mais il ne sait pas ce qu'il perd de ne pas m'avoir embauché* ». C'était gagné. Deux mois après, il quittait ALTER et après une période d'essai, il signait un CDI. Il avait, il a, ils ont du génie. Alors, si vous croisez un "chercheur de travail", en plus d'un "chercheur de vie", donnez-lui une chance sans paternalisme, donnant donnant, vous risquez de ne pas être déçu. Et même si ça ne "colle" pas, ne condamnez jamais.

Pourquoi est-ce que je continue ?

Je continue parce que j'aime me lever le matin et savoir que ce boulot, je l'aime, ces "gars" je les aime, les responsabilités ne me font pas peur, que les ennuis, j'en ai tellement connus qu'ils ne m'arrêtent plus. Je continue parce qu'à chaque em-

bauche, c'est une nouvelle vie qui peut redémarrer, que j'ai une équipe formidable et que personne n'a jamais voulu me "piquer" ma place. Je continue parce qu'à 51 ans, je suis irrécupérable pour le monde économique classique, parce que c'est le plus beau métier du monde, parce que c'est ma façon de vivre la fonction "royale" de mon baptême et parce que je me sens pleinement "diacre", c'est-à-dire serviteur.

En guise de conclusion

« J'avais soif et vous m'avez donné à boire, j'étais en prison et vous m'avez visité... »

Oui, le Christ est présent là où les hommes souffrent, là où les hommes ont soif de vie, de justice et d'amour. Je pense à Brel de nouveau, dans sa chanson "Far West" où il dit : « *mon père était chercheur d'or ; l'ennui, c'est qu'il en a trouvé !* » Continuons donc à chercher l'or, l'or enfoui aussi au fond de la misère ; c'est là que le Christ aime à se révéler pour ceux qui le cherchent en vérité. ■



Pourquoi un juge met en prison ?

Denis exerce le métier de juge. Avec son épouse Nadine, il fait partie de l'équipe Sarthe-Sud dans le diocèse du Mans. Il anime le réseau "Justice" de la Mission de France.

par Denis ROUCOU

La question posée pourrait amener une réponse claire, simple et rapide : si un juge ou un tribunal prononce une peine de prison, c'est tout simplement parce que le législateur a prévu, comme réponse à la commission d'un délit ou d'un crime, comme sanction, une peine de prison avec un quantum applicable, plus ou moins sévère, selon la nature de l'infraction.

Une telle réponse est évidemment insuffisante. Sans entrer dans les détails de la procédure pénale, il faut néanmoins se demander quels sont les rôles et fonctions qui sont impartis à la justice pénale

En matière pénale, le juge lors d'une audience de jugement doit constater si les faits reprochés



au prévenu constituent une infraction prévue par un texte, si cette infraction est bien imputable au prévenu et dans l'affirmative, si la culpabilité est prononcée, décider d'une peine.

Question préalable : l'enfermement, seule sanction ?

Sans esquiver la question posée et la responsabilité du juge qui va décider de la sanction, il convient de réfléchir à une question préalable, essentielle à l'heure où le problème de la sécurité est une préoccupation majeure des médias, des politiques et d'une grande partie des citoyens européens. Pourquoi les civilisations, la nôtre, celle d'aujourd'hui du 3^e millénaire comme celles qui nous ont précédés, considèrent-elles que l'enfermement doit être la réponse principale pour sanctionner les agissements commis contre les règles de vie commune, qu'elles protègent un intérêt général ou des intérêts particuliers ?

Je ne suis ni philosophe ni moraliste mais il appartient à chacun de se poser ces questions :

pourquoi les progrès sont-ils si fulgurants dans de nombreux domaines humains et sociaux et pourquoi l'homme est-il si peu imaginatif pour inventer des sanctions moins primaires que celles de l'enfermement ? Au-delà des polémiques, quelles sanctions une société doit-elle prévoir pour se protéger et protéger les citoyens contre les agissements de personnes dangereuses pour autrui ? Quelles sanctions pour les transgressions aux lois afin que la vie en société ne soit pas régie par la "loi" de la jungle ou par la "loi" du plus fort ? Quelles sanctions acceptables tant pour la société que pour les auteurs ? Quelles sanctions qui tout à la fois protègent la société, la victime et en même temps, contribuent à un amendement de l'auteur ?

Depuis plusieurs années, le législateur a inventé des peines de substitution à l'emprisonnement, notamment lorsque Robert Badinter était Ministre de la Justice. Il s'agit notamment du travail d'intérêt général, du jour amende et, de façon un peu plus ancienne, des peines de privation de certains droits, de suspension du permis de conduire ou du permis de chasse.

Pourtant lorsque l'on ouvre le Code Pénal, le fameux code Napoléon réformé de fond en



comble entre 1990 et 1992, la sanction de référence pour chaque délit ou chaque crime reste la peine de prison et/ou celle d'amende.

La démarche du juge

Lorsque je prépare une audience, à la lecture du dossier, du casier judiciaire et des quelques éléments de personnalité, je vais me forger une opinion, une idée sur la nature de la peine envisageable. Par la suite, l'audience va être le moment déterminant dans la mesure où chaque acteur du procès, le prévenu, son conseil et le procureur de la République vont apporter des éléments et surtout parce qu'il va être possible de réaliser si la situation du prévenu a évolué, dans un sens positif ou non, depuis la commission des faits et son passage devant un service de Police ou de Gendarmerie.

La mise en place, depuis quelques années, de procédures accélérées telles que la comparution immédiate ou la convocation quelques semaines après les faits devant le tribunal, ne permettent que rarement à la défense de réunir des informa-

tions sur la situation et l'insertion sociales du prévenu. S'il est certain qu'il ne faut pas attendre des années pour qu'un dossier soit évoqué devant une juridiction de jugement, la trop grande célérité va le plus souvent conduire à des peines plus sévères dans leur nature, c'est-à-dire qu'une peine ferme sera plus souvent sollicitée par le Procureur de la République et par la suite prononcée par le Tribunal.

Compte tenu de ce que j'évoquais plus haut quant à un panel réduit de sanctions, et de la fréquentation régulière par certains prévenus de l'enceinte judiciaire, comment va se faire le choix de la peine ?

De façon habituelle, lorsque les faits à juger relèvent de la petite ou de la moyenne délinquance (vols de véhicules ou dans des véhicules, cambriolages, falsifications de chèques, faits de violences contre les personnes peu graves, infractions au code de la route...), la logique judiciaire va être de prononcer des peines en suivant une graduation. Au premier délit, la peine sera assortie d'un sursis simple, puis au délit suivant, d'un sursis avec obligation de suivre des obligations particulières dans le cadre d'une mise à l'épreuve ou



avec l'obligation d'effectuer un travail d'intérêt général.

Il faut savoir que cette peine qui apparaît de prime abord fort utile, est régulièrement refusée par des prévenus qui n'acceptent pas de travailler gratuitement au profit d'une collectivité ou d'une association, ce qui est d'autant plus regrettable que cette sanction permet à certains une reprise de contact avec le monde du travail et le retour à un rythme de vie régulier. Un tel refus peut entraîner le prononcé d'une peine de prison ferme.

Lorsque l'on a affaire à un prévenu qui a "épuisé" les peines alternatives, il ne reste le plus souvent que le choix d'une peine d'emprisonnement ferme. Pour autant, je ne pense pas qu'il s'agisse systématiquement d'un échec judiciaire ou qu'il faille battre sa coulpe lorsque l'on est amené à prononcer une telle peine. Il faut mesurer que très souvent le passage devant le tribunal n'est pas vécu par les prévenus comme un moment important, tant qu'une peine ferme n'a pas été prononcée. Lorsque je demande à un prévenu s'il a déjà été condamné et qu'il répond "non" alors que plusieurs condamnations figurent sur son casier judiciaire, le plus souvent ce n'est pas avec la vo-

lonté de mentir. Mais "culturellement" les peines antérieures ont été ressenties comme une absence de sanction parce qu'il ne s'agissait pas de peine ferme. Cette situation m'est apparue encore plus vraie avec les mineurs lorsque j'exerçais les fonctions de juge des enfants.

En tout état de cause, il est indispensable qu'existe une cohérence dans les sanctions prononcées à l'encontre d'un prévenu et le choix d'une peine ferme peut en faire partie.

Comment rendre "une bonne justice" ?

La question de fond est celle de la compréhension de la décision par le prévenu. Quelle que soit la bonne volonté de la juridiction, le temps de l'audience ne permet pas de longues explications et surtout n'est pas le moment où le justiciable est dans une position d'écoute et d'attention des plus favorables, surtout après le prononcé de la peine.

Face à des délits graves, violences aggravées, abus sexuels, trafic de stupéfiants, le choix de la peine va être limité et le plus souvent la discussion



lors du délibéré tournera plus autour du quantum de la peine et, éventuellement, d'une partie avec sursis. S'il est nécessaire d'individualiser la peine en fonction de l'histoire de chaque prévenu, il est tout aussi important de prendre en compte la défense de la société et la place de la victime.

Par ailleurs le climat général n'est pas sans influence sur l'appréciation de la peine par le juge, même si la justice n'est pas là pour satisfaire l'opinion publique ; par exemple, la prise en compte, depuis quelques années, par la société de l'aspect intolérable des violences et des abus sexuels sur mineurs a conduit toutes les juridictions au prononcé de peines plus sévères.

Il n'existe pas pour un juge ou pour un tribunal de bonne ou de mauvaise peine, il existe des situations trop diverses tant vis-à-vis des faits

que des personnalités pour avoir une opinion tranchée. Je pense que l'essentiel est qu'un prévenu ait le sentiment d'avoir pu exprimer ce qu'il souhaitait dire à ses juges et que la peine, même si elle n'obtient pas l'adhésion du condamné, soit comprise et acceptable tant pour l'auteur que pour la victime et la société. C'est une alchimie à laquelle on arrive parfois et qui permet certainement de contribuer à "rendre une bonne justice."

Les questions de justice comme celles qui concernent la peine ne peuvent être "confisquées" par les seuls juristes ; les enjeux sociaux comme la manière dont on conçoit l'organisation de la société sont trop importants. Il appartient à chaque citoyen d'y réfléchir individuellement et collectivement et cela ne relève pas seulement de la responsabilité de chaque juge ! ■



Être jugé, et se juger : Faute, sanction, culpabilité...

Dominique est docteur en psychopathologie et agrégée de philosophie. Mère de famille, enseignante en lycée, psychanalyste, elle est théologienne. Elle intervient à l'Ecole pour la Mission et participe à une équipe Mission de France dans le diocèse de Saint-Denis.

par Dominique BOURDIN

La complexité du monde carcéral est soulignée par l'article de François Méry. Comment dès lors tenir des propos pertinents qui vaudraient pour tous les détenus, alors que chacun d'eux a son histoire singulière et sa détresse propre ?

Ce qui peut être dit d'un point de vue général, disons anthropologique, ne concerne pas spécifiquement une catégorie de personnes, par exemple ceux qui sont en prison, mais nous concerne tous, et donc, sans doute, éclaire aussi l'expérience spécifique des détenus. Nous essaierons de nous demander ce qui est en jeu dans le rapport des humains à la loi et à la transgression de la loi, en particulier lorsque quelqu'un fait l'objet d'un jugement, d'une condamnation et d'une peine.



L'arbitrage du jugement et ses paradoxes

Nous commencerons dans une première partie par regarder l'écart entre ce que le jugement prétend établir et ce qu'il peut opérer.

1. Vengeance et punition

L'instauration du droit dans une société permet la coexistence des individus malgré les conflits et les transgressions ; il est censé contenir la violence, donner des garanties de paix sociale, et donc de respect des libertés de chacun, en intervenant lorsque les lois ont été violées. Au risque toujours récurrent de la vengeance, réaction passionnelle, il substitue une intervention sociale rationnelle. Notons que de ce fait, il vise à contenir et satisfaire les victimes en même temps qu'à sanctionner le coupable.

En effet, la vengeance est fondamentalement cause d'une escalade de la violence qui à la limite détruit le groupe social dans son ensemble : si je peux attaquer celui qui m'a fait du tort, je m'en prends à mon ennemi et je lui fais autant de mal que j'en ai la force ou les moyens ; celui-ci à son tour sera victime d'une injustice, et chacun, agresseur ou agressé, tentera d'intéresser des alliés à sa cause. La décision pénale a donc pour fonction d'éteindre la soif de vengeance, en obtenant une réparation qui

soit mesurée en fonction de la gravité du crime ou du délit, selon les lois et la jurisprudence existantes. L'intervention d'un tiers, juge ou jury, introduit une situation d'arbitrage ; la procédure judiciaire vise à l'établissement de la réalité des faits et à une évaluation raisonnée et cohérente de la faute et de la peine. C'est bien, au nom de toute la société, le souci d'une objectivité dans la prise en considération de ce qui a été commis et d'une rationalité dans l'exercice de la sanction. Le but premier est donc de maintenir ou de rétablir la possibilité d'une paix sociale, en faisant sentir la sentence comme "juste" – que l'on soit du côté des victimes ou lié aux coupables.

2. Le droit qui prend la forme de la vengeance

Mais Hegel notait combien le "droit qui prend la forme de la vengeance" échoue dans cette tâche. Or le droit ressemble à la vengeance, en prend la forme, chaque fois que le coupable se voit ou se sent l'objet de discriminations a priori, chaque fois que la justice n'est pas rendue de façon équitable et que l'on y témoigne du mépris à certains accusés, tandis que d'autres sont épargnés, voire savent manœuvrer du fait de leurs appuis pour échapper à un procès. La surcharge des tribunaux et par suite les délais excessifs des procédures, le fait que nombre de peines ne



soient pas appliquées, la surpopulation carcérale avec ce qu'elle implique d'ajout de souffrances à la peine initiale, comme l'ensemble des aspects de la crise du droit ou des dysfonctionnements de la vie carcérale, voilà autant d'éléments qui, dans un contexte de crise sociale globale, ne peuvent que contribuer à un droit qui ne soit plus reconnu ni comme objectif ni comme rationnel. Et cela tant du côté de ceux qui demandent réparation que du côté de ceux qui sont condamnés.

En outre, Rousseau soulignait déjà que le droit comme tel comporte un paradoxe favorable aux plus aisés : si le droit s'instaure fondamentalement pour garantir le droit de propriété, il offre à tous la possibilité d'une société relativement sûre, mais garantit aux plus riches le maintien de l'inégalité sociale, empêchant les plus pauvres de conquérir les biens qui leur manquent.

Autrement dit, le droit ne peut être perçu comme juste lorsque l'inégalité sociale est telle que les plus pauvres n'ont pas de quoi vivre ou qu'il n'y a pour certains aucun avenir social. En ce cas, le droit est le support de l'état de choses établi et fait partie d'une violence institutionnelle qui suscite en retour des formes ouvertes de violence sociale – révolte consciente ou symptômes de désespoir. Et cela même en l'absence d'injustice caractérisée dans telle ou telle affaire pénale.

3. Le jugement des détenus sur les autres détenus

Il est d'ailleurs frappant de voir comment l'idée de justice (comme valeur morale) marque encore plus fréquemment le discours des détenus que celui de la plupart des adultes – tandis que la sensibilité à ce qui est "juste" ou "injuste" est très prégnante dans les groupes d'enfants et d'adolescents. Le besoin que leur situation de prisonnier, comme la sanction prononcée, ne soit pas arbitraire est essentiel, car il y va de leur reconnaissance comme êtres humains à part entière. Et ce besoin de ne pas faire l'objet de brimades est accentué par la situation carcérale qui d'une part, tend à les susciter et d'autre part, met dans une situation de dépendance infantilissante qui réveille une sensibilité particulière à toute atteinte de soi-même.

Lorsque les détenus portent des jugements les uns sur les autres, non seulement sur leur caractère respectif, mais sur ce qui les a amenés là, la hiérarchie des délits ou des crimes est instructive : mépris agressif pour les crimes sexuels, notamment pédophiliques et incestueux, dans une identification incontestable aux victimes des "pointeurs" (identification directe ou indirecte : ce pourrait être ma fille), tandis que les braquages ou les actions qui impliquent courage ou défi social peuvent être source d'une valorisation et



d'une admiration générale. En revanche, ceux qui étaient policiers, magistrats ou enseignants, donc censés incarner l'ordre social et ses normes, et qui se retrouvent condamnés, suscitent fréquemment agressivité ou mépris : eux n'avaient pas le droit de trahir ce qu'ils représentaient. N'est-ce pas le signe que la norme est reconnue, voire idéalisée, lors même qu'on s'en reconnaît fort loin ?

Dans cette évaluation de la hiérarchie des délits par les détenus, c'est toute une vision de ce qui est juste et injuste, toute une compréhension de la société et une certaine forme d'acceptation de la sanction qui se trouvent engagées. Certains détenus prestigieux qui ont changé en prison, tel François Besse, le compagnon de Mesrine, sont également témoins de ce que la prison n'est pas seulement hors lieu par rapport à la société, ni le creuset des récidives ; c'est aussi un lieu social parmi d'autres, où l'on voit mieux qu'ailleurs quelles valeurs sont reconnues et quelles autres déniées, et quel visage de la justice peut avoir ou non du sens pour les gens.

4. Comment se juger lorsque les autres vous condamnent ?

Mais les détenus se trouvent dans une difficulté particulière pour élaborer leur conscience morale, c'est-à-dire à la fois le jugement qu'ils portent sur leurs propres actes et les valeurs morales et sociales

auxquelles ils tiennent. Comment en effet se juger soi-même lorsque les autres vous jugent et vous condamnent ?

Il est inévitable et nécessaire que le premier mouvement, nécessaire à sa propre survie, soit de se défendre et de se justifier. Mais les discours justificatifs, la tendance à se faire plaindre ou à minimiser ses fautes, ne peuvent que rendre plus difficile l'interrogation critique sur soi-même. D'autant que lorsque la "mauvaise conscience" ou la culpabilité émergent, elles vont immédiatement être surdéterminées par les propos accusateurs ou méprisants entendus de multiples fois. Loin de mener à la lucidité ou à la réflexion, le mouvement d'auto-critique risque alors de se trouver piégé par des réactions dépressives et dévalorisantes, destructrices et parfois désespérées, qui portent la marque d'une identification aux agresseurs : reprise sur soi-même des attaques des autres.

Et pourtant, la capacité à se juger soi-même est essentielle à l'expérience humaine : "La conscience est le savoir revenant sur lui-même et prenant pour centre la personne humaine elle-même, qui se met en demeure de décider et de se juger. Ce mouvement intérieur est dans toute pensée ; car celui qui ne se dit pas finalement : "Que dois-je penser ?" ne peut pas être dit penser. La conscience est toujours implicitement morale ; et l'immoralité consiste toujours à ne point



vouloir penser qu'on pense, et à ajourner le jugement intérieur. On nomme bien inconscients ceux qui ne se posent aucune question d'eux-mêmes à eux-mêmes. Ce qui n'exclut pas les opinions sur les opinions et tous les savoir-faire, auxquels il manque la réflexion, c'est-à-dire le recul en soi-même qui permet de se connaître et de se juger ; et cela est proprement la conscience." (Alain, Définitions, in Les arts et les dieux, La Pléiade, Gallimard, 1958, p 1045).

Parce que la confrontation à la procédure judiciaire force à se défendre et amène à chercher à se justifier, la sanction peut donc faire obstacle à ce qu'elle prétend instaurer : la conscience de ses actes et la capacité de jugement moral.

5. Fonction paternelle et quête de la loi

Or, on peut penser que c'est pourtant la possibilité d'intérioriser la fonction de la loi qui est souvent inconsciemment recherchée dans nombre de délits. On sait combien l'adolescent qui transgresse par des actes de délinquance est pris dans un double mouvement contradictoire : d'une part le sentiment d'avoir tous les droits et que nul ne devrait mettre de limites à son désir ; d'autre part la quête de quelqu'un qui saurait opposer des limites à cette avidité insatiable qui l'angoisse lui-même (au risque de le rendre violent à la mesure de sa peur).

Pierre Legendre a montré dans *Le crime du caporal Lortie* (Paris, Seuil, 1989) comment l'acte insensé d'un jeune père, ancien soldat, tirant sur toutes les personnes rencontrées lors de son irruption au Parlement du Québec avait pour sens inconscient la quête d'un père capable de donner des limites et de soutenir le besoin d'une loi humanisante. Le besoin inconscient de punition, déjà mis en évidence par Freud, intervient souvent dans ces délits maladroits où le coupable semble avoir tout fait pour se faire prendre. Mais encore faut-il y reconnaître la quête de sens et de justice qui peut s'y trouver mise en scène, et regretter que tant d'adolescents n'aient pas trouvé avant leur démêlés avec la justice l'autorité et les limites qui leur étaient nécessaires...

6. Déshumanisation et enfermement

Car l'enfermement, s'il marque la gravité de la faute et protège provisoirement la société des agirs coupables, est à bien des égards une mauvaise réponse à cette attente d'une loi sociale qui représente et fasse vivre la loi morale ; il déresponsabilise en mettant dans une situation où d'autres décident le plus souvent pour vous.

Il serait ici intéressant d'évoquer nombre de témoignages récemment parus sur la vie carcérale. Sans reprendre les débats sur des peines alternatives,



ni sur les effets parfois dévastateurs de la prison, notamment chez des mineurs, il faut noter l'ambivalence de la sanction : écarter le coupable de la vie sociale ou permettre l'intériorisation effective des règles de la vie sociale. Si elles ne se confrontent pas réellement à cette ambiguïté, les préoccupations de réinsertion risquent toujours d'être mises en échec ou de servir seulement à conforter la bonne conscience sociale.

7. Le mal radical selon Kant

Car il est aussi une ambiguïté dans la conscience collective à l'égard des détenus : bien des gens veulent que la vie en prison ne soit pas trop confortable pour que les coupables "paient leur dette" à la société (variante laïque de : expier sa faute...), avec la volonté qu'ils soient bien à part et se sentent coupables ; mais on en donne comme justification le fait que les réinsertions et l'intégration sociale des détenus échouent souvent : on ne veut pas d'eux tout en s'indignant qu'ils ne trouvent pas leur place !

Peut-être est-il bon ici de se rappeler les réflexions de Kant sur le mal radical : aucun homme n'est totalement mauvais. Les religions le signifient en attribuant au diable seul la volonté du mal ; mais la dérive perverse qui justifie le mal est possible dès lors que la loi morale n'est plus reconnue ; quiconque au contraire a conscience de la loi morale et s'y confronte

peut certes la transgresser, mais la culpabilité même sert alors de régulateur : le désir du bien ne cesse pas lors même que notre agir a cédé à la tentation. Sans reconnaissance de l'exigence du bien, au contraire, rien ne contrarie l'attrait apparent du mal. Ce n'est pas en excluant l'autre de la communauté sociale que nous lui permettons de s'amender, mais en lui permettant de reconnaître en lui la possibilité et le devoir de l'exigence morale : l'estime et le respect de soi qui naissent de la volonté de bien agir.

Destins de la culpabilité

Mais qu'en est-il alors des conditions d'une culpabilité saine, régulatrice de l'agir moral ou du moins de l'effort pour s'en approcher ?

1. Avant la culpabilité : l'humiliation et la honte

Ce qui humilie n'éveille ni la conscience du bien ni la conscience du mal, mais conduit soit à l'écrasement soit à une révolte qui est de l'ordre de la survie psychique. Nous sommes avec la honte en-deçà de l'ordre moral, dans l'atteinte à l'estime de soi nécessaire pour se reconnaître soi-même la dignité à laquelle on aspire. Sans expérience suffisante d'avoir été accepté par



autrui, reconnu dans sa valeur d'être humain, il n'est pas de vie morale possible – mais seulement une position d'esclave ou de hors-la-loi. C'est pour cela que des expériences de vie ensemble, de chaleur humaine et d'amitié vraie sont un préalable à toute transformation morale de soi. Surtout lorsque le début de la vie et l'expérience familiale ont été marquées par des carences ou des déviations graves en ces domaines.

2. L'émergence de la culpabilité et le processus d'humanisation

Le moment de structuration de la culpabilité est celui où se dépasse la seule peur d'être puni. Il suppose que soit intériorisée la représentation de ce que l'on fait à l'autre (habituellement, ce sont les sentiments agressifs éprouvés pour le parent du même sexe qui inaugurent chez le jeune enfant cette capacité). C'est en intégrant à l'intérieur de soi la représentation de l'autre comme d'une personne qui ressent, juge, souffre – et en y pensant au moment où l'on a envie d'agir contre elle – que va pouvoir se contrôler l'impulsivité naturelle. C'est par cette identification au vécu probable de l'autre que se structure en soi la conscience morale – qui s'impersonnalise ensuite par référence aux valeurs ou à la "loi" (au bien et au mal).

La culpabilité est donc le lieu d'émergence de l'humanisation : la reconnaissance de l'autre comme

une autre personne et de soi comme une personne parmi d'autres. C'est par la prise de conscience de l'effet de ses actes sur les autres que se constitue la relation à autrui – sur le fond présumé d'une relation maternelle "suffisamment bonne" (Winnicott) qui permet un minimum de confiance en la vie, en soi-même et donc un a priori favorable sur l'autre, qui ne soit pas d'emblée perçu comme une menace radicale contre sa propre existence.

3. Les paradoxes de la culpabilité

Mais la culpabilité est très paradoxale. Car il est essentiel qu'il y en ait – être capable de reconnaître ses torts, au moins en soi-même – mais cela ne garantit absolument pas qu'elle fonctionne de façon objective et bien réglée.

D'abord parce que la culpabilité est un sentiment subjectif qui s'inscrit dans toute une histoire qui la précède. C'est très souvent la présence excessive de la honte, et donc la vulnérabilité narcissique, qui va dérégler la culpabilité de ceux qui ne s'acceptent pas ou se dévalorisent constamment. On peut donc éprouver une très grande culpabilité pour une faute ou même une erreur mineure, et ne pas ressentir de culpabilité pour des fautes graves qui ont provoqué des torts objectivement irréparables. D'autre part certains ne verront pas combien par exemple ils



sont pénibles à vivre pour leurs proches, et donc n'en ressentiront nulle culpabilité, alors même que leur caractère est rendu pénible par leur excès de culpabilisation surtout s'ils se reprochent non pas tant ce qu'ils font que ce à quoi ils pensent... Autrement dit, le sentiment de culpabilité en tant que tel, dans son contenu et son intensité, n'est jamais en lui-même un bon facteur de discernement moral (rappelons combien les plus grands saints ont pu se sentir les plus indignes des hommes – mais c'est qu'ils se confrontaient à la sainteté de Dieu...). Le jugement moral suppose la confrontation avec autrui (ce qui suppose de supporter le regard et le jugement de l'autre) et une objectivation de sa réflexion, qui justement relativise et régule le sentiment de culpabilité.

4. Le déni de la faute

Or nous l'avons dit, la situation carcérale, avant et après un procès, n'est sûrement pas une situation favorable à la sérénité d'un jugement moral de ses propres actes avec l'aide d'autrui... Elle est au contraire nécessairement l'occasion d'une recherche de justification, d'une plaidoirie en sa propre faveur. Mais contrairement à l'apparence, se trouver des excuses ne soutient pas sa propre dignité. C'est en pouvant reconnaître et assumer sa responsabilité qu'on retrouve les voies du respect de soi.

D'autre part, la faute et le procès peuvent réveiller des formes de culpabilité archaïque, antérieures à la reconnaissance de l'autre comme une personne avec sa sensibilité et sa dignité ; dans ces formes primaires de culpabilité, l'autre est toujours idéalisé ou menaçant, sans commune mesure avec soi-même. On y retrouve un sens primitif du sacré (où d'ailleurs le mal moral n'est pas distinct de la souillure). Il existe ainsi des formes destructrices de culpabilité, antérieures à la capacité de dire "je" et de se situer parmi les autres, qui sont terrifiantes et inhumaines ; on peut comprendre que celui qui ne connaît que ces formes de culpabilité-là s'en protège au maximum, y compris par les attitudes les plus radicales et résistantes de déni de son crime et de la souffrance, ou de l'innocence de ses victimes. Le déni caractérise notamment les crimes pédophiliques, qui témoignent déjà d'un déni de l'enfance et de ses besoins, et signent en quelque sorte, l'absence de structuration infantile de la culpabilité dans l'histoire de leurs auteurs.

5. La destructivité interne ou "pulsion de mort"

Ces culpabilités archaïques ont part de façon prédominante avec les formes de destructivité interne les plus massives (ce que Freud appelle



"pulsion de mort") – elles sont présentes chez tous mais habituellement intriquées, mêlées avec d'autres expériences et d'autres niveaux de la construction du psychisme – ; on les retrouve massivement exprimées dans certaines dépressions profondes (dites mélancoliques), dans les désespoirs sans remède comme dans les formes les plus radicales de violence ou de culpabilité (retourne-ment sur soi d'une violence extrême). Le poème L'Ange de la Mort, cité dans ce numéro, y fait clairement penser :

« *L'Ange de la mort m'accompagne /.../
je lui appartiens /.../
Ma démarche est celle d'un homme
Resté trop longtemps dans sa violence
Il est mort, le désir, mort depuis longtemps !* »

Et pourtant, même en ce texte, la nostalgie de la paix et de la douceur n'ont pas disparu, et le cœur qui s'en va est un cœur blessé. Oui, mais il exprime sa détresse "loin de la haine et de l'espérance" (qui l'une et l'autre marquent encore l'attachement à la vie), et sans plus de possibilité de "s'enfuir" dans les rêves... Paradoxalement, alors, la mort espérée est comme une tentative pour renouer avec les sentiments qui sont ceux de la vie...

6. À propos des régulations de la culpabilité

Si la culpabilité est nécessaire mais n'est pas en elle-même un bon régulateur de la vie morale, s'il existe des culpabilités archaïques extrêmes et terrifiantes, comment concevoir la régulation de la culpabilité ?

On sait combien à certaines époques le christianisme a pu prendre appui sur la peur et l'entretenir, et favoriser des formes excessives de culpabilité, archaïque ou névrotique, comme l'a montré l'étude de Jean Delumeau sur La peur en occident. N'est-ce pas pourtant aux antipodes de la notion même de péché, qui ne signifie rien d'autre que l'écart perçu par rapport à la bonté et à la sainteté de Dieu, la possibilité de percevoir et de désirer aimer à notre tour comme Dieu nous aime et la tristesse de s'en découvrir encore si loin ? Le terme de péché n'est pas le synonyme religieux de celui de faute, et la sainteté n'est pas l'absence de fautes, la perfection morale et le fait (illusoire et rêvé) d'être dans défauts. Cette confusion entre la sphère morale et la proposition d'amour de Dieu est au moins aussi naïve et perverse que le fut dans les sociétés anciennes la confusion entre la souillure rituelle et le péché. Il me semble qu'elle a profondément faussé l'annonce de l'Evangile en Occident et favorisé les comportements bien-pensants d'exclusion qui sont aux antipodes de l'Evangile.



7. De la faute tragique à la question de la responsabilité

Culpabilités et désespoirs radicaux, qui relèvent des couches les plus anciennes de la construction du psychisme, correspondent à l'expérience du tragique. Mais dans la tragédie, l'impasse de l'existence et la faute involontaire sont consciemment assumées et reprises, pour faire face au destin sans faiblir.

Découvrir davantage la part de responsabilité (même involontaire) que l'on a dans le déroulement de sa propre histoire, oser aussi reconnaître sans désir de vengeance et sans honte combien certains de nos proches ont pu nous faire du mal (volontairement ou non) et comment nous nous sommes maladroitement protégés de ce que ce que à tort ou à raison nous sentions comme destructeur, tout cela permet d'élaborer peu à peu une capacité de devenir davantage sujet de sa propre histoire, en assumant ses fautes sans s'en désespérer, et en sachant voir quels chemins de vie sont possibles. Le remords est destructeur, mais le "repentir", comme regret de ses fautes avec la volonté de s'en corriger, était la façon de dire naguère cette volonté positive de vivre le présent en prenant sa vie en charge, en se dégageant pour cela des impasses du passé.

Quelles réconciliations ?

Nous n'indiquerons qu'en conclusion ce qui mériterait un autre article : les voies de réconciliations et la perspective du pardon, c'est-à-dire la possibilité non seulement de rompre avec la faute en assumant sa responsabilité, mais d'être pleinement réintégré dans la communauté humaine. Les conditions n'en sont pas seulement intérieures, elles passent par la transformation collective de la vie sociale. Nous indiquerons sept lignes de réflexion, qui ne sont pas exhaustives :

1. L'idée de justice doit faire l'objet d'un travail permanent d'ajustement, de réflexion, d'éducation.
2. L'acceptation de sa propre histoire est un moment essentiel de la ressaisie de soi pour poursuivre sa route, relativement libéré des haines et des peurs du passé.
3. L'idée de péché signifie la possibilité d'un "salut", c'est-à-dire la révélation de l'amour de Dieu et de sa présence à notre histoire et ne peut jamais être utilisée pour exclure ou condamner moralement.
4. Le ressentiment des bien-pensants et leur exclusion méprisante sont, comme la montré Nietzsche, une violence et une atteinte à la "santé" de la civilisation tout aussi destructrices et violentes que les actes anti-sociaux directs que sont les crimes et les délits.



5. La réconciliation nécessaire est d'abord une nécessité sociale, qui suppose une capacité d'amnistie. Mais la réconciliation est ambiguë en ce qu'elle tend à prôner l'oubli comme seule forme possible de rétablissement de l'alliance.

6. Le pardon déborde la seule justice, mais suppose que celle-ci soit accomplie. Seule la victime – et Dieu, mais lui-même a accepté selon le christianisme d'être victime de la violence des hommes – peuvent pardonner. Qui pardonne à leur place, surtout à celui qui ne se repent pas, se fait complice de l'agresseur. Le pardon n'est pas l'oubli et n'efface pas les exigences de justice. Mais s'il est ambigu en l'absence de discernement, le pardon est en même temps la réponse radicale au mal, au-delà non seulement de la seule justice d'une société mais aussi de la morale proprement dite. En son fond, le pardon relève du rétablissement radical de l'alliance par-delà toute faute, et il est ainsi promesse de la réconciliation universelle, eschatologique, anticipation du règne de Dieu.

7. La reconnaissance mutuelle est la voie décisive de dépassement des conflits et des rancœurs ; elle peut permettre une expérience de fraternité et d'indulgence éveillant chacun au meilleur de lui-même.

Il importe donc de ne pas penser le monde en plaçant d'un côté les victimes et de l'autre les coupables, qui seraient irrémédiablement mauvais, en un manichéisme si fréquent, qui précède même tout délit, lorsque par exemple on étiquette des groupes entiers en les désignant comme la "racaille"... Ou bien lorsque le souci de faire reconnaître les droits des victimes amène à une escalade du recours pénal devant toute offense réelle ou supposée et devant tout malheur (Il est vrai que dans le mensonge social généralisé, porter plainte avec constitution de partie civile est trop souvent devenu le seul moyen d'avoir une chance de savoir ce qui s'est réellement passé lors d'un drame...). Ou encore lorsque les journalistes prétendent naïvement qu'il faut la punition des coupables pour pouvoir "faire son deuil" – comme si les aléas d'un deuil ne tenaient pas d'abord à l'histoire consciente et inconsciente de ses propres relations avec le défunt.

Le souci de l'humanisation de notre société est ce qui peut, dans les prisons comme au-dehors, ouvrir des chemins viables au plus grand nombre de gens possible, malgré la force de tout ce qui est destructeur. ■



Jean CACHOT,
Hervé RENAUDIN
et Jean Hubert VIGNEAU

La Peine et le Pardon, le cri des détenus

Éditions de l'Atelier

La Peine et le Pardon, le cri des détenus, aux éditions de l'Atelier, livre réalisé par Jean Cachot, Hervé Renaudin et Jean Hubert Vigneau, est une œuvre vraiment collective ! En effet, pour associer les chrétiens emprisonnés au Jubilé 2000, l'aumônerie catholique des prisons leur a donné la parole. Nous reproduisons ici quelques extraits de l'avant-propos.



Présenté par
Danièle COURTOIS



Près de sept cents personnes dispersées dans une centaine de lieux de détention ont exprimé ce qu'elles avaient sur le cœur [...] toutes expriment la même protestation, la même revendication : "Respectez notre dignité d'humains !" Et cela commence dès la garde-à-vue, et cela continue tout au long du parcours carcéral, et même après la sortie. En écho, près de deux mille chrétiens qui se sentent concernés par la prison [...] ont dit aussi ce qu'ils savaient, ce qu'ils voyaient ou entendaient, ce qu'ils pensaient.

Les prisonniers ont donc pris la parole : ils ne demandaient pas que nous trouvions des excuses à leurs délits ou à leurs crimes ; ils demandent qu'on les entende. De mille manières, ils disent que les prisons françaises sont indignes, que la réinsertion c'est de la "foutaise", que la seule réussite de la prison est de

"casser les personnes" – définitivement si l'enfermement dure trop longtemps. [...]

Appels de derrière les grilles qu'on lance comme on jette une bouteille à la mer : l'ouvrage est à lire avec des yeux qui "écoutent" ces cris silencieux de douleur étouffée et de haine rentrée, paroles de révolte et de désespoir ; parce qu'on ne se résigne pas à l'indigne. Et quand même paroles d'espoir ; parce que si on ne rêve plus en prison, on est fichu ; et surtout parce qu'il y a toujours quelque part des regards qui ne jugent pas, qui ne tuent pas.

À qui voudrait connaître un peu la prison de l'intérieur, nous lui offrons de suivre des personnes tout au long de leur parcours carcéral et de les écouter avec quelque attention. Au terme de cette "visite", il en saura plus qu'aucun rapport ou enquête ou reportage ne saurait lui en dire. Et alors pensera-t-il un peu

autrement du monde carcéral et de ses usagers...

Un jour peut-être la prison pourrait nous concerner très directement, nous ou quelqu'un qui nous est proche !

À travers ce livre, nous entendons le cri des détenus, et en même temps, nous percevons mieux la responsabilité de l'Eglise. Mgr Michel POLLIEN, évêque accompagnateur de l'aumônerie des prisons jusqu'en 2001, l'exprime dans l'introduction :

Pour l'Eglise, les enjeux évangéliques de cette situation sont primordiaux. « *La prison est comme un grand asile où sont beaucoup de pauvres, et leur "crime" est uniquement leur pauvreté.* »

Si l'Eglise, si les chrétiens manquaient leur présence auprès des personnes incarcérées, ils seraient fondamentalement infidèles à leur mission.



L'Eglise se révèle dans sa fidélité au Maître quand elle est d'une manière privilégiée écoutante, aimante et présente auprès des exclus et des pauvres.

« Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez. »

Ainsi le monde carcéral est un monde plus particulièrement significatif et concret où doit s'inscrire cette sollicitude auprès des pauvres.

L'Eglise est aussi sacrement du pardon, et s'il est un lieu où le pardon est au cœur même de l'aventure humaine, c'est bien chez le condamné, dans la prison.

L'Eglise, au-delà de toute autre institution, a pour mission de montrer que le pardon de Dieu est toujours possible et que ce pardon de Dieu doit ouvrir aussi sur le pardon des hommes.

Ainsi une équipe d'aumônerie sait qu'elle a mission de rendre possible

pour quelqu'un le pardon et la réconciliation avec Dieu, avec lui-même, avec les autres. [...]

L'Eglise est un lieu de parole, la prison est un lieu où il n'y a plus de parole. Ceux qui sont envoyés pour servir dans l'univers carcéral savent combien ils doivent écouter pour libérer, car celui qui se sait écouté, se sait exister.

Enfin, par sa présence et son action en prison, l'équipe d'aumônerie participe à la reconstruction de la personne. Elle est signe d'un avenir possible parce qu'elle dit l'infini respect de Dieu pour tout homme, elle prend sa part à l'action du Christ qui relève l'homme et peut le faire tenir debout devant Dieu et devant ses frères, elle peut prononcer une parole qui rend l'homme à son histoire. [...]

Elle prend sa part à un acte social auquel elle ne peut se dérober.

« *L'Eglise a une part d'elle-même en prison.* » ■

B I B L I O

J'aurais préféré que l'on me tue

de Joël Troussier,
aux Presses de la Renaissance

Perpétuité

d'Anne-Marie Marchetti,
aux Éditions Plon Coll. Terre Humaine

Le bruit des troussesaux

de Philippe Claudel,
aux Éditions Stock

Dieu dans la nuit

de Jacques Thierry,
aux Editions Cerf

Résister en prison

de Philippe Landenne,
aux Editions Lumen Vitae Coll. Trajectoires

N.B. Les phrases en italique sont des citations de personnes incarcérées.

BULLETIN D'ABONNEMENT 2002

à renvoyer à : LETTRE AUX COMMUNAUTÉS / MISSION DE FRANCE - BP 101 - 3 rue de la Pointe - 94170 LE PERREUX/MARNE.

Prénom et NOM : _____

Adresse : _____

◆ Pour votre abonnement 2002, mettez une croix dans la (les) case (s) correspondante (s).

- | | | | |
|--|------------|--------------------------|---------|
| • Lettre aux Communautés | ordinaire | ☐ | 29,00 € |
| | de soutien | ☐ | 38,10 € |
| Offre pour les moins de 35 ans non abonnés | | ☐ | 15,20 € |
| • Lettre d'Information ⁽¹⁾ | ordinaire | ☐ | 12,20 € |
| | de soutien | ☐ | 23,00 € |

◆ Souscrivez un abonnement à la Lettre aux Communautés pour une personne de votre famille, de votre entourage...

NOM, Prénom, Adresse : _____

◆ Nous pouvons envoyer un ou deux spécimens gratuits de la Lettre aux Communautés. Donnez-nous noms et adresses de personnes qui seraient éventuellement intéressées.

NOM, Prénom, Adresse : _____

Joindre au bulletin, votre chèque, libellé à l'ordre de "Lettre aux Communautés".

Ci-joint un chèque bancaire ☐ postal ☐ de : _____ €

(1) Information mensuelle sur la vie de la Mission de France.

Imprimerie Moderne
89000 Auxerre

le n° 5,79 €

Lettre aux Communautés de la Mission de France et de l'Association

Mission de France - BP 101 - 3 rue de la Pointe - 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Tél : 01 43 24 95 95 - **Fax :** 01 43 24 79 55 - **Email :** mdf@club-internet.fr - **Site :** <http://www.mission-de-france.com>

Directeur gérant : Jacques Purpan

Responsable : Pierre Lethielleux

Relecture : Michel Grolleaud

Comité de rédaction : Alain Carof, Danièle Courtois, Pierre Chamard-Bois, Gérard Charrier, Joël Chérief, Rémi Crespín, Michel Grolleaud, Pierre Lethielleux, Jean-Marie Ploux, Jacques Purpan, Christophe Roucou.

Secrétaire / Maquettiste : Florence Mayjonade

Abonnements : Geneviève Ferronnière

France et étranger : abonnement ordinaire 2002 : 29 €

abonnement de soutien : 38,10 € – le numéro : 5,79 €

Nous consulter pour les envois par avion ou sous pli cacheté.

Pour tout changement d'adresse, envoyer la dernière bande et 2 timbres à 0,46 €.

« La prison est à la fois un enfer et un lieu de richesses humaines formidable. Les cris de souffrance et de libération y surgissent entremêlés. Pas de libération possible si l'on ne peut dire sa douleur. »

François MÉRY